



Coupe Rogers:
Eugénie Bouchard
flanche et
est éliminée

Page B 6

www.ledevoir.com

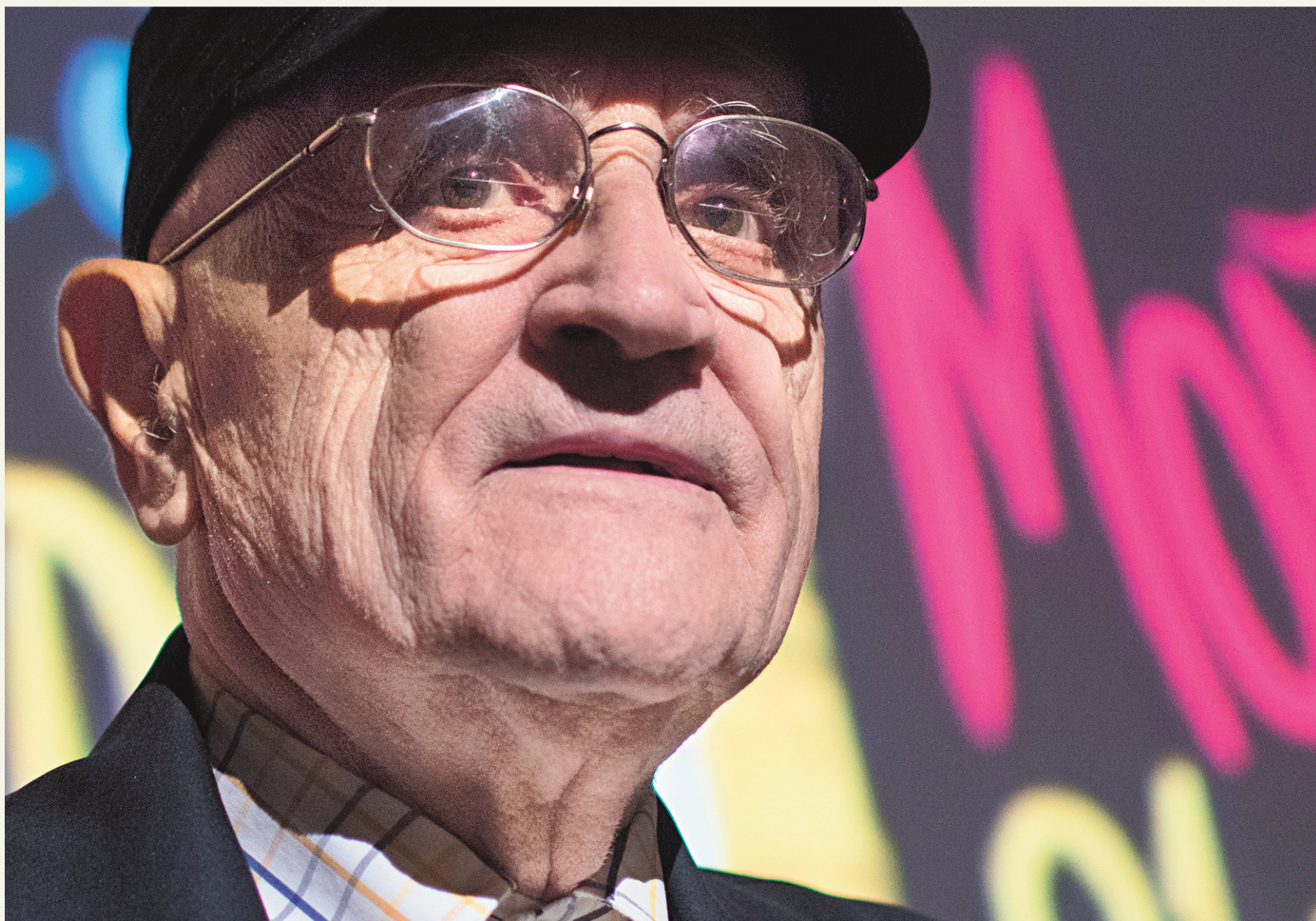
LE DEVOIR

Vol. CV N° 175

LE DEVOIR, LE MERCREDI 6 AOÛT 2014

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

LE FFM AFFAIBLI, MAIS DEBOUT



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Le président du Festival des films du monde, **Serge Losique**, présente sa 38^e édition, visiblement éprouvé par la défection des gros bailleurs de fonds, mais encore en selle. 350 films seront projetés au Quartier Latin et à l'Impérial. Une absence remarquée: aucun long-métrage québécois en compétition mondiale et dans la section des premières œuvres. **Page B 8**

HYDRO-QUÉBEC

L'éolien fait grimper la facture

La société d'État souhaite hausser ses tarifs de 3,9 %

KARL RETTINO-PARAZELLI

Le coûteux développement de la filière éolienne devrait encore une fois avoir un impact sur la facture d'électricité des Québécois. Après avoir obtenu l'autorisation d'augmenter ses tarifs de 4,3% l'an dernier, Hydro-Québec réclame cette fois une hausse de 3,9%. Et tout porte à croire que ce scénario se répétera dans les années à venir.

La société d'État a soumis mardi à la Régie de l'énergie une nouvelle demande tarifaire qu'elle justifie par l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale (+0,4%) et les investissements nécessaires dans les réseaux de transport et de distribution (+1,9%), mais surtout par le coût des nouveaux approvisionnements, «principalement éoliens» (+2,7%). Des «gains d'efficacité» réalisés par Hydro-Québec (-0,5%) ont toutefois permis de limiter la hausse demandée, qui se situe à 1,9% au-dessus de l'indice des prix à la consommation.

Cette modification des tarifs s'appliquerait à partir du 1^{er} avril prochain. La Régie de l'énergie analysera la demande d'Hydro-Québec lors d'audiences publiques et rendra une décision au début de 2015.

«On finance à hauteur de plusieurs centaines de millions l'industrie éolienne qui est largement déficitaire», s'insurge l'analyste du secteur de l'énergie à l'Union des consommateurs, Marc-Olivier Moisan-Plante. Il ne s'agit pourtant pas une surprise, fait remarquer Pierre-Olivier Pineau, professeur à HEC Montréal et titulaire de la Chaire de gestion du

VOIR PAGE A 8 : FACTURE

AUJOURD'HUI



Le Monde › L'armée ukrainienne affronte les rebelles pour reprendre Donetsk. Moscou cherche une riposte aux sanctions. **Page B 5**

Actualités › Les policiers municipaux sur le pied de guerre. Ils promettent d'intensifier leurs pressions contre le projet de loi sur les retraites. **Page A 3**

Économie › Desjardins demande de l'aide à Québec pour continuer à desservir les villages du Nunavik. Ses activités y sont actuellement déficitaires. **Page B 1**



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 2
Mots croisés..... A 2
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... A 2

LA MÉMOIRE DE LA GRANDE GUERRE

La guerre oubliée des poilus québécois

Éclatait-il y a cent ans ces jours-ci la Première Guerre mondiale, un conflit qui allait faire sur quatre ans 20 millions de victimes. Qu'en reste-t-il aujourd'hui en France, en Allemagne, au Québec? Dernier d'une série de quatre textes.

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

« Il n'y a plus de bataille, c'est un embrasement général. Mourir le cœur troué par une balle ou une baïonnette ennemie, c'est triste, sans doute, mais [...] autre chose est de se faire occire à distance par un engin qui vous tombe dessus sans crier gare et contre lequel vous ne pouvez rien. »

C'est en ces mots que, malgré la censure, Paul Caron décrit dans *Le Devoir* du 20 mars 1915 la vie des tranchées et la guerre absolue qu'inaugure le premier grand conflit mondial. Une guerre dont il ne revient pas puisqu'il tombera au combat pendant l'offensive de Nivelle, en Belgique, en avril 1917. Dans d'autres textes du *Devoir*, où sont publiées les lettres qu'il envoie à sa sœur Méladine, il décrit les cadavres sur lesquels marchent les soldats, ses amis qui meurent dans ses bras et les aigles qui se repaissent du corps de ses camarades. Ce genre de témoignage, largement répandu en



ARCHIVES NATIONALES DU CANADA

Certains Canadiens français ont choisi de s'enrôler dans la Légion étrangère française plutôt que d'avoir à répondre aux ordres britanniques, comme ces soldats de Valcartier.

France et en Angleterre, est rare au Québec, rappelle l'historienne Béatrice Richard, du Collège militaire royal de Saint-Jean, qui s'apprête à publier un livre sur ce héros méconnu.

Paul Caron est ce typographe du *Devoir* devenu journaliste qui s'est engagé dès les premiers jours d'août 1914. Fier nationaliste à

l'image du journal pour lequel il travaillait sous la direction d'Henri Bourassa, Caron ne pouvait se résoudre à obtempérer à l'ordre de Londres qui mobilise ses colonies dans l'effort

de guerre. Comme René Lévesque, qui préféra trente ans plus tard s'engager dans l'Armée américaine plutôt que de combattre sous l'Union Jack, Paul Caron choisit la Légion étrangère française. Tout plutôt qu'une armée qui obéit, en anglais, aux ordres de l'Empire puisque le Canada est un Dominion dont la politique étrangère

VOIR PAGE A 8 : POILUS

D Lire aussi › Cinq des chroniques de Paul Caron dans les pages originales du *Devoir* de l'époque. Sur LeDevoir.com

FANTASIA

Sexe à New York

À l'aube du printemps 2011, l'homme politique français Dominique Strauss-Kahn fait les manchettes dans le cadre d'un procès pour agression sexuelle. À la fin de l'été, un non-lieu est déclaré. Peu après, le cinéaste américain Abel Ferrara annonce son désir de tourner une fiction inspirée par l'affaire. Présenté en marge du Festival de Cannes, *Welcome to New York* fait en ce moment l'objet d'une poursuite intentée par DSK...

FRANÇOIS LÉVESQUE

Les noms ont été changés, mais on reconnaît les modèles originaux. Gérard Depardieu joue manifestement Dominique Strauss-Kahn et Jacqueline Bisset campe de toute évidence Anne Sinclair. Cinéaste farouchement indépendant respecté de ses pairs et (généralement) de la critique, Abel Ferrara n'a pas l'habitude de se coller aux faits divers. Lors d'un entretien accordé au *Devoir* avant la présentation mardi de *Welcome to New York* en clôture du festival Fantasia, l'auteur explique ce qui l'a poussé à tirer un film du scandale DSK.

« J'habite New York. J'ai suivi le procès. Partout, on ne parlait que de ça. Ce qui m'a frappé durant les quelques mois que l'affaire a été devant les tribunaux, c'est que d'un côté, on avait Nafissatou Diallo, cette femme de chambre noire sans histoire dont la version des faits n'a pas changé d'un iota durant toutes les procédures, tandis que de l'autre côté, on avait ce politicien blanc fortuné qui n'avait pour ainsi dire aucune défense à présenter. Qu'a-t-il dit durant le procès? Rien, sur le conseil de ses avocats. Et pourtant, ça s'est conclu par un abandon des poursuites. »

Subséquentement, un procès au civil fut

VOIR PAGE A 8 : SEXE

ACTUALITÉS

CELLULES SOUCHES

Après la hausse des inscriptions, Héma-Québec craint les désistements

MÉLANIE LOISEL

Depuis le début de l'année, Héma-Québec a enregistré plus de 10 000 personnes à son Registre de donneurs de cellules souches. Du jamais vu, alors que le taux d'inscription tourne habituellement autour de 2500 donneurs par année. A elle seule, la campagne pour sauver Mai Duong, cette mère de 34 ans atteinte d'une leucémie, a permis d'enregistrer plus de 900 Québécois d'origine vietnamienne. Bien qu'elle se réjouisse de cet intérêt inattendu pour le don de cellules souches, Héma-Québec craint tout de même de faire face à des désistements dans l'avenir.

« Les campagnes dans les médias sociaux, qui sont très personnalisées, font en sorte que les gens s'inscrivent pour sauver un patient en particulier et puis, lorsqu'on les rappelle 10 ans plus tard, ils ne se souviennent pas que leur nom est sur le registre et se sentent moins concernés », affirme Susie Joron, la chef du Registre de donneurs de cellules souches chez Héma-Québec.

Désistements en série

Aux États-Unis, une récente étude a d'ailleurs démontré que la moitié des personnes inscrites au registre américain de donneurs de cellules souches se désistent lorsqu'elles apprennent qu'elles sont compatibles. « Quand on dit à des patients qu'il y a des donneurs potentiels, c'est très dévastateur s'il y a des désistements. Pour eux, c'est souvent leur dernier recours, alors c'est très important d'avoir des gens qui s'inscrivent, mais c'est encore plus important qu'ils soient conscients qu'ils pourront être appelés à donner n'importe quand et pas nécessairement pour la personne pour laquelle ils se sont inscrits », explique M^{me} Joron en rappelant que les banques de donneurs sont internationales.

Un Québécois qui s'inscrit au Registre de donneurs de cellules souches, par exemple, peut donc être appelé à faire un don qui servira à sauver la vie d'un Allemand. Mais heureusement, les dons sont anonymes. « On ne divulgue pas les noms pour qu'une personne donne de son propre gré. Si elle savait que c'est pour un enfant, elle se sentirait peut-être mal de se désister, alors qu'elle pourrait se sentir moins obligée de le faire pour une personne de 65 ans », donne comme exemple M^{me} Joron.

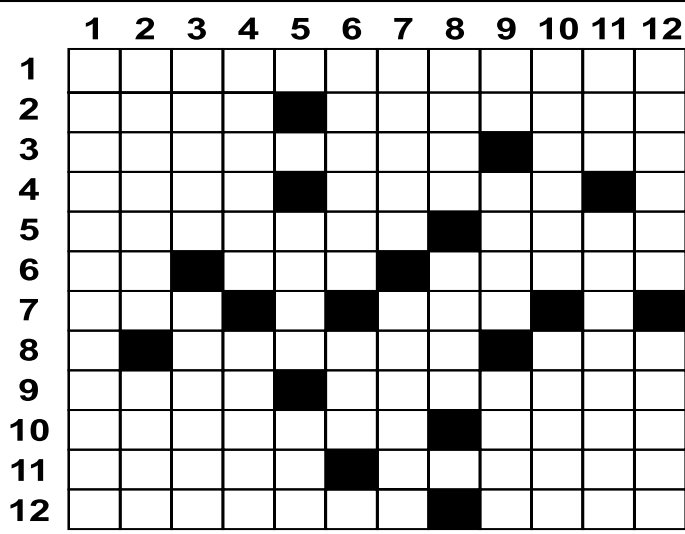
Certes, les personnes inscrites au Registre n'ont aucune obligation légale de donner leurs cellules souches, mais Héma-Québec préfère qu'elles soient bien informées avant de s'y inscrire et que leur décision soit réfléchie. « Ce qu'on veut éviter, ce sont les décisions émotives », note la chef du Registre au Québec. Si une personne inscrite au Registre de donneurs est compatible avec une personne malade, elle doit savoir qu'elle devra subir une

anesthésie pour que les médecins puissent lui retirer à l'aide d'une aiguille de la moelle osseuse à partir des os du bassin. S'inscrire au Registre de donneurs de cellules souches ne doit donc pas se faire sur un coup de tête. « C'est pour cette raison qu'on essaie le plus possible de travailler avec les familles pour que la bonne information circule si elles veulent lancer des campagnes médiatiques », indique M^{me} Joron.

Depuis le début de l'année, Héma-Québec a vu trois grandes campagnes médiatiques qui ont permis d'augmenter et de diversifier considérablement ses banques de donneurs, notamment celle de la communauté asiatique grâce à la campagne de Mai Duong. Mais les banques de donneurs des autres communautés culturelles demeurent encore dépourvues.

Le Devoir

MOTS CROISÉS



2624

HORIZONTALEMENT

- Image.
- Contestés - Cortisol.
- Harcelé - Il vole la nuit.
- Grand plat provençal - A l'aise.
- Voitures hippomobiles - Célèbre bataille.
- Fin de verbe - Personnel - Envie.
- Souvent bouché l'hiver - Arrivé à maturité.
- Parti à prendre - Ancien nom de Tokyo.
- Qui n'est pas convenable - Uvules.
- Qui ont les vaisseaux apparents - Grosse lime.
- Aspect de la structure du papier - Dépouillé.
- Intime - Détériorés.

VERTICALEMENT

- Distraites.
- Bord d'un bois - Insecte plat.
- Qui entraîne la mort - Canot en caoutchouc.
- Fabriquée en série - Châtier.

- Surveillance - Division du temps.
- Partie du corps - Bonaventure.
- Pièces de viande - Jeune marin.
- Grand palmier d'Asie - Colline.
- Thulium - Il n'y a pas longtemps - Enfoncement.
- Comme les senteurs des algues - Tables.
- On y parle plusieurs langues - La vigie s'y postait.
- Boisson délicieuse - Grivoises.

1	F	A	I	R	E	V	A	L	O	I	R	
2	E	T	N	A		A	L	I	G	N	E	R
3	S	O	T	T	E		P	E	R	O	N	E
4	S	U	R		P	S	I		E	N	E	E
5	E	T	U	D	I	A	N	T		D	L	
6	M	S	U	E	S		S	C	E	A	U	
7	A	C	N		S	A	U	R		B	E	
8	T	H	R	E	N		E	B	O	N	D	
9	H	A	I		A	E	R	A	T	I	O	N
10	I	M	P	A	S	S	E		T	O	M	E
11	E	P	O	N	A		V	O	I	L	E	R
12	U	S	U	E	L	L	E		N	O	N	E

SOLUTION DU DERNIER



WAKIL KOHSAR AGENCE FRANCE-PRESSE

Huit personnes étaient gardées en quarantaine et 70 autres étaient sous surveillance à Lagos, la plus grande ville du Nigeria.

EBOLA

Un sérum élaboré aux États-Unis offre une lueur d'espoir

BAHADOR ZABIHIYAN

Alors que près de 900 personnes sont déjà mortes à cause du virus Ebola au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée et au Nigeria, un sérum expérimental administré à deux Américains a donné des résultats plutôt encourageants.

Le Dr Anthony Fauci, directeur de l'Institut américain des allergies et des maladies infectieuses, a expliqué que le sérum avait « une certaine efficacité, mais seulement chez deux patients ».

« Nous ne pouvons pas dire à ce stade que ce traitement est prometteur », a-t-il dit à l'Agence France-Presse. Les résultats expérimentaux, sur des singes, suggèrent que le sérum a un effet favorable.

« Les résultats des expériences sur des animaux [des singes] sont très bons et l'utilisation de cet agent sur ces deux patients suggère qu'il a un effet favorable, mais étant donné que ça se limite à deux personnes, nous devons être prudents avant de tirer des conclusions », a-t-il ajouté. Le produit a été testé sur la missionnaire Nancy Writebol, 60 ans, et le Dr Kent Brantly, 33 ans, tous deux contaminés au Liberia. Il a atténué les symptômes de l'infection chez ce dernier très rapidement après l'injection de la première dose.

Alors que l'état du Dr Brantly était encore jugé grave jeudi dernier avant de recevoir cet anticorps, jamais testé sur des humains, celui-ci a pu se lever et prendre une douche puis embarquer dans l'avion qui l'a ramené samedi aux États-Unis. Quant à Nancy Writebol, transférée par avion mardi depuis le Liberia, son état s'améliore. Toutefois, il est encore difficile de savoir si ce traitement est vraiment efficace, il faudra effectuer des essais cliniques à plus grande échelle, ce qui risque de prendre plusieurs mois. Les deux Américains rapatriés ont été mis en quarantaine dans

une unité spéciale destinée aux malades infectés par des agents pathogènes dangereux.

Il n'y a actuellement aucun traitement pour combattre ce virus très virulent apparu en 1976, qui a un taux de mortalité de 60 à 90%. Le virus Ebola se transmet par contact direct avec le sang, les liquides biologiques ou les tissus de personnes ou d'animaux infectés. Il provoque une fièvre suivie de diarrhées, d'hémorragies et de vomissements.

Un autre espoir existe pour soigner la maladie. Il existe un second vaccin expérimental testé avec succès sur des singes. Une nouvelle phase de tests va commencer en septembre, sur des humains. Les résultats de l'essai clinique devraient être disponibles d'ici janvier prochain et un vaccin pourrait être prêt dans un an.

L'épidémie sans précédent qui frappe le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée a déjà contaminé plus de 1600 personnes.

En dehors de l'Afrique, plusieurs cas suspects ont été détectés, mais impossible de dire si les patients sont atteints du virus. À New York, un homme qui s'est récemment rendu en Afrique a présenté les symptômes de l'Ebola. Il subit présentement des tests à l'hôpital Mount Sinai.

L'Arabie saoudite a également signalé mardi un cas similaire: un Saoudien de retour de Sierra Leone a été placé en quarantaine. En Angleterre, la compagnie britannique British Airways a décidé de suspendre ses vols vers la Sierra Leone et le Liberia jusqu'au 31 août, Emirates a pris une décision similaire. Par mesure de précaution. En Sierra Leone, le gouvernement a appelé l'armée en renfort pour faire respecter les mesures de quarantaine draconiennes imposées dans les centres anti-Ebola, principalement situés dans l'est du pays.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

Canadiens détenus en Chine: leur fils clame leur innocence

Les deux Canadiens détenus en Chine pour avoir prétendument volé des secrets militaires passaient leurs journées à gérer leur café et n'ont jamais pu avoir accès à des informations sensibles, a souligné un des fils du couple, mardi. Simeon Garratt a indiqué que ses parents, Kevin Garratt âgé de 54 ans et Julia Dawn Garratt âgée de 53 ans, vivent en Chine depuis 30 ans. Ils étaient sortis souper lundi soir avec des amis à Dandong, près de la frontière avec la Corée du Nord, lorsqu'ils ont été arrêtés, a-t-il raconté. « Mes parents sont détenus dans un lieu gardé secret. Je me suis laissé dire qu'ils sont en sécurité, mais qu'ils sont un peu confus. Ils n'ont absolument aucune idée de ce qui leur arrive », a relaté M. Garratt en entrevue à La Presse canadienne depuis Vancouver. L'homme de 27 ans a expliqué que c'est son jeune frère, qui habite lui aussi Dandong, qui a appris l'arrestation de leurs parents. L'agence de presse officielle chinoise Xinhua a rapporté lundi que Kevin Garratt et Julia Dawn Garratt font l'objet d'une enquête par le ministère de la Sécurité nationale, qui les soupçonne d'avoir volé des secrets militaires.

La Presse canadienne

Appui à Israël: le président du Parti vert démissionne

Ottawa — Le président du Parti vert du Canada, Paul Estrin, a annoncé sa démission à la suite de la controverse provoquée par ses commentaires au sujet du conflit dans la bande de Gaza. Dans un communiqué affiché seulement en anglais sur le site Internet du parti, il a indiqué que sa démission est déjà en vigueur. Se disant fier « des réussites et des accomplissements » réalisés au cours de son mandat, M. Estrin a affirmé qu'il n'avait pas eu l'intention de « créer de la confusion ». Il ne voulait pas non plus que ses déclarations affectent négativement le parti. M. Estrin cosignait mardi une lettre d'appui à Israël dans les pages du *Devoir*. Il y a une semaine, il avait aussi rédigé, pour un blogue, un article intitulé « Pourquoi Gaza m'attriste » dans lequel il exprimait son soutien à Israël. Il a plus tard indiqué que ce commentaire reflétait son opinion personnelle et non celle du parti. Le Parti vert dit défendre une « neutralité engagée ». La formation a demandé à Israël et au Hamas de cesser les hostilités.

La Presse canadienne

Sudoku

par Fabien Savary

				2		1	5					
5	1			6			4					
			2			9	8				7	
2						8	7					1
	4											
				4			6					
			5		6							
	2											6
	6	7	5					3	1			

Niveau de difficulté : MOYEN

2753

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

3	4	8	2	5	6	1	7	9				
2	9	7	3	1	8	5	4	6				
6	1	5	7	4	9	8	3	2				
7	5	2	9	8	4	3	6	1				
9	6	1	5	7	3	2	8	4				
8	3	4	6	2	1	9	5	7				
5	2	9	8	6	7	4	1	3				
4	7	3	1	9	5	6	2	8				
1	8	6	4	3	2	7	9	5				

2752

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

APPEL DE CANDIDATURE
DIRECTION GÉNÉRALE

DESCRIPTION DU POSTE

De concert avec le conseil d'administration, la personne sélectionnée assurera le bon fonctionnement du Centre des arts de la scène Jean-Besré en étant responsable de :

- Participer et contribuer à la planification stratégique de l'organisation;
- Élaborer, gérer et appliquer un plan d'action en lien avec la mission de l'organisation;
- Contribuer au développement de l'organisation;
- Élaborer, gérer et appliquer des conditions favorables de vie commune entre les membres résidents du Centre des arts de la scène Jean-Besré, tout en favorisant la communication interne;
- Gérer les ententes avec les différents fournisseurs et partenaires;
- Assurer la gestion et la supervision des ressources humaines;
- Gérer et appliquer les politiques d'utilisation du Centre des arts de la scène Jean-Besré;
- Assurer la communication entre le Centre des arts de la scène Jean-Besré et la communauté artistique.

FORMATION ET EXPÉRIENCE REQUISE

Formation universitaire dans un domaine jugé pertinent;
Cinq années d'expérience professionnelle pertinente, préférablement dans le secteur culturel.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Emploi permanent à temps plein / Salaire à discuter selon l'expérience
Entrée en poste prévue le 2 septembre 2014

Pour avoir plus d'informations sur le poste consultez le : www.casjb.com

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre d'intention à l'attention de Me Claudia Bérué, présidente du conseil d'administration, au plus tard le 15 août 2014 par courriel à l'adresse suivante : dgc@casjb.com

Centre des arts de la scène Jean-Besré
250 rue du Dépôt, bureau #208
Sherbrooke, Québec J1H 5G1

ACTUALITÉS

Les CPE s'estiment libres de choisir des lectures LGBT

MÉLANIE LOISEL

Les centres de la petite enfance (CPE) semblent ouverts à l'idée de recevoir des suggestions de lecture et de lire aux enfants des histoires qui traitent de la diversité sexuelle sans pour autant en faire une priorité ni une obligation.

Après l'article du *Devoir* publié mardi qui révélait que la centrale syndicale du Québec (CSQ) était en train d'élaborer une liste de littérature jeunesse pour les CPE et les écoles primaire traitant de l'homosexualité, de l'homoparentalité et de tout autre stéréotype sexuel, le regroupement des CPE de l'île de Montréal (RCPEIM) af-

firme que l'idée est «sympathique» et qu'il est ouvert à ce que les CPE se procurent certains titres.

L'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCEPE) estime, pour sa part, que les CPE sont libres d'utiliser la lecture et les méthodes qu'ils veulent pour traiter de ces questions délicates pourvu qu'ils respectent les lignes directrices du programme du ministère de la Famille.

«Les CPE n'ont pas une approche fermée là-dessus, mais on n'est pas non plus un porte-flambeau», affirme André Marcotte, le président du RCPEIM. «Je pense qu'il faut nous voir comme on est, soit des organismes de garde, édu-

catifs, et ça fait partie de l'éducation.»

En tant que directeur général du CPE Carcajou à Montréal, M. Marcotte raconte d'ailleurs qu'il a déjà quelques livres qui abordent les questions de diversité sexuelle dans sa garde-rie. «On a une petite bibliothèque qui compte environ 1500 titres, et il y en a peut-être 3, 4, 5 qui parlent de ce sujet-là. Ce n'est pas quelque chose à négliger, mais ce n'est pas quelque chose qu'on doit non plus pousser», dit-il.

En fait, si un enfant pose des questions sur l'homosexualité, il n'y voit aucun problème à ce

qu'une éducatrice sorte un livre qui en parle pour raconter l'histoire aux enfants. «À Montréal, c'est une réalité qui est plus courante tout comme les familles reconstituées, alors je pense qu'on doit aussi relater cette réalité-là», indique-t-il.

Si l'on reçoit éventuellement la liste de lecture LGBT dressée par la CSQ, M. Marcotte affirme qu'il l'acceptera sans problème. «Éventuellement, si on constatait qu'il y a une carence, on pourrait au moins avoir [des titres], ça nous éviterait de chercher, mais je ne sais pas

si ça va nécessairement influencer ma politique d'achat», confie-t-il.

Organismes autonomes

À l'AQCEPE, la directrice des services juridiques Patricia Lefebvre assure que les CPE sont libres d'acheter ou pas des livres qui traitent des réalités des lesbiennes, gaies, bisexuels et transgenre (LGBT). Un peu partout au Québec, quelques CPE s'en sont déjà procurés alors qu'il n'y a aucune orientation ministérielle sur le sujet.

M^{me} Lefebvre rappelle que les CPE sont des organismes autonomes qui peuvent choisir leur propre approche avec les enfants pour démystifier les préjugés, que ce soit par

des jeux, des ateliers ou encore des lectures. Étant donné que la liste de lecture LGBT de la CSQ devrait être rendue bientôt publique, elle souligne également que les CPE seront libres de la consulter, mais elle prend bien soin de noter que les responsables de la pédagogie de l'AQCEPE ne l'ont pas encore regardée, mais qu'ils devraient y jeter un coup d'œil. «Quand quelque chose peut être bien pour les enfants, on n'est pas contre du tout», souligne M^{me} Lefebvre en insistant tout de même pour dire qu'aucune recommandation n'a été faite et ne sera faite pour le moment à leurs membres.

Le Devoir



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Une performance «mourir en direct» a eu lieu mardi midi à Montréal devant les bureaux du chef du Nouveau Parti démocratique.

CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

Un «mourir en direct» pour critiquer Mulcair

LISA-MARIE GERVAIS

Des draps tachés de sang, des corps jonchant le sol et des pancartes en cartons commémorant la mort d'enfants, telles des pierres tombales. L'entrée du bureau montréalais de Thomas Mulcair a été le théâtre d'une performance «mourir en direct» (*die-in*) mardi midi visant à accuser le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD) d'inaction dans le dossier israélo-palestinien et d'avoir un parti pris envers Israël.

«Peut-être que [Thomas Mulcair] a aussi ses propres allégeances?» a insinué Mary Ellen Davis, porte-parole pour les différents groupes de défense des droits de la personne et de solidarité envers la Palestine qui organisaient l'événement. «Je pense que les membres du parti n'ont pas tous la même allégeance et il faut que [M. Mulcair] respecte ceux qui ont voté pour lui, pour eux, et qu'ils modifient leur position.»

Ces militants pro-palestiniens ont exhorté M. Mulcair à faire davantage pression sur le gouvernement conservateur pour que cessent les frappes israéliennes sur Gaza. «C'est à l'opposition officielle [d'agir]... Ce serait trop difficile de convaincre le gouvernement Harper, qui a

une allégeance totale pour Israël. C'est à l'opposition officielle et au Parti libéral de s'opposer et d'exiger le respect du droit international», a soutenu Mme Davis.

Devant un petit groupe de militants et de curieux, la militante, qui a séjourné à Gaza, a déchiré un bulletin d'adhésion au NPD, disant regretter, tout comme d'autres, d'avoir voté pour ce parti. Une lettre ouverte énonçant de façon très claire la «faiblesse» de la déclaration du NPD devant le «massacre» à Gaza a également été rendue publique.

M^{me} Davis a jugé beaucoup trop «faibles» les déclarations du NPD jusqu'à présent, qui selon elle «échoue lamentablement» à assumer ses responsabilités. «Apparemment, le NPD exige que de l'aide humanitaire soit acheminée et qu'on évacue les grands blessés, mais ce n'est pas ça qu'ils veulent. Ils veulent le droit à une vie économique», a-t-elle indiqué. A court terme, elle souhaite que le parti «révise» sa déclaration afin que «se reflètent plus l'exigence du respect du droit international et des exigences des Nations unies.»

Le NPD se défend

La porte-parole de l'opposition officielle en

matière d'affaires étrangères, Hélène Laverdière, assure que sa position est très «claire» et «équilibrée». «[On] a bien dit qu'on s'attendait à ce que le gouvernement passe le message au premier ministre [israélien] Nétanyahou qu'il faut protéger les civils», a-t-elle déclaré au *Devoir*. Elle pointe les nombreux communiqués et l'appui de M. Mulcair, qui encourage les gens à signer une pétition pour que soient emmenés et soignés ici les enfants blessés, initiative du D^r Izzeldin Abuelaish. Le chef du NPD a encore sollicité par écrit mardi le premier ministre canadien, lui enjoignant de rallier le mouvement.

«Notre position n'a pas changé. C'est toujours la paix, un État dans les frontières négociées», a assuré M^{me} Laverdière, qui dit avoir reçu les félicitations de nombreux organismes musulmans nationaux et internationaux, dont celui d'un membre de l'exécutif de l'Organisation pour la libération de la Palestine. «Je respecte les manifestants et j'admire leur engagement mais [...] je pense que notre parti a été assez actif dans le dossier.»

Le Devoir

RÉGIMES DE RETRAITE

Les policiers sont sur le pied de guerre

JEANNE CORRIVEAU

Les policiers sont sur le sentier de la guerre de retraite. Mardi matin, lors d'une manifestation devant les bureaux de la mairesse de Sainte-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Suzanne Roy, ils ont promis d'intensifier leurs moyens de pression au cours des prochaines semaines.

«Au voleur! Au voleur!», ont scandé les manifestants en brandissant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: «Les régimes de retraite en santé sont charcutés». Les centaines de policiers qui ont participé à l'événement n'étaient pas en service et provenaient de plusieurs villes québécoises, dont Montréal, Québec, Lévis, Trois-Rivières et Saguenay.

La Fédération des policiers municipaux du Québec en veut au gouvernement Couillard d'imposer, avec son projet de loi 3, une solution «mur à mur» pour régler les déficits des régimes de retraite alors que ceux des policiers ne sont pas en difficulté financière. «Ce n'est pas un projet de loi qui est adapté à la réalité et il passe complètement à côté de l'objectif qui était d'assurer la santé financière et la survie de nos régimes de retraite», estime Denis Côté, président de la Fédération.

«Depuis quand on répare quelque chose qui n'est pas brisé? Il n'y a rien qui justifie ce projet de loi à part de récupérer des coûts de main-d'œuvre.»

M. Côté évalue que le projet de loi entraînera une réduction d'environ 6% de la masse salariale des policiers, soit entre 6000 et 8000\$ par année pour chacun d'eux.

Pour appuyer son message, la Fédération a aussi lancé une campagne publicitaire d'envergure. Une publicité télévisée montre d'ailleurs une femme en train de piger dans un coffre-fort devant un policier qui a été maîtrisé. La Fédération promet d'autres activités de mobilisation d'ici la tenue de la commission parlementaire qui étudiera le projet de loi à compter du 20 août prochain. L'enjeu est tel que les policiers n'écartent pas la possibilité d'aller jusqu'en Cour suprême pour contester la future loi.

Vandalisme?

La présidente de l'UMQ n'a guère apprécié la visite bruyante des policiers qui ont apposé des autocollants sur l'hôtel de ville et la bibliothèque de Sainte-Julie. Suzanne Roy a indiqué qu'elle avait l'intention d'expédier une facture à la Fédération pour le nettoyage des lieux. «Si ça avait été des jeunes qui avaient fait ça, ça aurait été du vandalisme et ils auraient été interceptés», a-t-elle dit.

«Je trouve ça triste parce qu'on parle de libre de négociation, mais je vois des méfaits se faire et des termes irrespectueux se dire, a-t-elle ajouté. J'ai été profondément blessée par les slogans utilisés aujourd'hui à l'hôtel de ville de Sainte-Julie. On a attaqué mon intégrité et ça, à mon sens, c'est inacceptable.»

M^{me} Roy estime que le déficit de 4 milliards des régimes de retraite exerce une pression financière insoutenable pour les municipalités. Selon elle, les syndicats auraient avantage à faire valoir leurs revendications en commission parlementaire plutôt que d'exercer des moyens de pression.

L'opinion publique sera un enjeu important, croit-elle: «75% de la population québécoise n'a pas accès à un régime à prestations déterminées. C'est à eux qu'on demande de payer les déficits.»

Si les maires de Trois-Rivières et de Terrebonne, Yves Lévesque et Jean-Marc Robitaille, ont exprimé certaines réserves à l'égard du projet de loi, l'ensemble des élus demeure favorable à ses objectifs, soutient-elle.

Le Devoir

PÉTROLE LOURD À SOREL-TRACY

Un BAPE n'était pas requis pour la société Kildair

BAHADOR ZABIHIYAN

La société Kildair n'a pas eu besoin de passer par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour avoir le droit de recevoir du pétrole lourd des sables bitumineux par train et l'acheminer par bateau à Sorel-Tracy, car elle n'a fait que modifier des installations déjà existantes au bord du Saint-Laurent.

«Kildair voulait faire des travaux sur des réservoirs existants, or le règlement ne concerne que l'implantation de réservoirs, celle-ci est soumise aux évaluations environnementales», explique Daniel Leblanc, directeur régional par intérim du ministère de l'Environnement pour la Montérégie.

Kildair, qui reçoit, raffine et achemine des produits pétroliers, n'a pas eu besoin de passer par le BAPE, mais la compagnie a dû obtenir des autorisations du ministère, car des modifications ont été effectuées dans ses installations pour pouvoir recevoir le pétrole lourd issu des

sables bitumineux albertains. La société a obtenu les autorisations en décembre 2013.

Ainsi, une rampe de déchargement flambant neuve a été installée pour réceptionner le pétrole des wagons de nouvelle génération, qui ont remplacé les controversés DOT-111, montrés du doigt après la tragédie de Lac-Mégantic.

Des équipements supplémentaires pour «récupérer l'huile», des toits pour minimiser les émanations de gaz, des citernes remplies d'eau et de mousse et des gicleurs ont été installés.

Une torchère qui émettra «une petite flamme» sera aussi mise en place sur le site de Kildair pour «brûler le gaz recueilli», dit M. Leblanc. Le président de Kildair, Daniel Morin, estime que sa compagnie s'est soumise de manière «rigoureuse» aux exigences du ministère afin de rendre le site sécuritaire. M. Leblanc estime que beaucoup de pétrole circule déjà sur le fleuve. «Je vous dirais que du pétrole brut sur le Saint-Laurent, Ultramar en amène l'équivalent de

250 000 barils par jour depuis 30 ou 40 ans, donc il y en a beaucoup, beaucoup de pétrole brut qui circule sur le Saint-Laurent déjà», dit-il.

Le directeur d'Équiterre, Steven Guilbeault, estime que le pétrole lourd albertain présente un risque important pour le fleuve, et une consultation publique devrait être menée, vu les enjeux écologiques. «Ce n'est pas un pétrole conventionnel [...] en contact avec l'eau. Le pétrole lourd, contrairement au pétrole léger, coule. Ce qui fait qu'en cas de déversement, le pétrole lourd est très difficile à nettoyer», dit-il. M. Morin estime toutefois que le transport est nécessaire pour faire fonctionner l'économie québécoise et canadienne. «On est dans une société qui consomme beaucoup de pétrole [...] et le pétrole doit être expédié entre les points d'extraction et les points de raffinage, donc que ce soit par les pipelines, des navires ou des trains, il faut le bouger le pétrole.»

Le Devoir

ACTUALITÉS

Les élus de Saint-Lambert envisagent de doubler leur salaire

JEANNE CORRIVEAU

Les élus municipaux de Saint-Lambert envisagent de s'octroyer une augmentation de salaire qui ferait doubler leur rémunération d'ici 2017. Le projet qui permettrait au maire et aux conseillers de bénéficier d'une rémunération comparable à celle de leurs collègues de villes de même taille est loin de faire l'unanimité.

La résolution que souhaite faire adopter le conseiller Martin Smith par le conseil municipal le 25 août prochain prévoit une augmentation graduelle de la rémunération des élus.

Ainsi, le maire de cette municipalité de 21 555 habitants verrait son salaire passer de 28 888 \$ à 40 500 \$ en septembre prochain, puis à 48 000 \$ en 2015 et à 55 500 \$ en 2016. Pour leur part, les conseillers,

qui gagnent 9626,94 \$, toucheraient 18 500 \$ en 2016.

À l'heure actuelle, les élus ont aussi droit à une allocation de dépenses — de 14 444 \$ pour le maire et de 4813 \$ pour les conseillers — et le maire peut toucher une rémunération supplémentaire pour les fonctions qu'il occupe au Réseau de transport de Longueuil notamment.

Martin Smith explique qu'à la suite des élections de novembre dernier, il s'est rendu compte que les conseillers de Saint-Lambert étaient beaucoup moins payés que leurs collègues d'autres villes. À titre de comparaison, les conseillers municipaux de 13 villes de Montérégie gagnent en moyenne 17 000 \$ par année.

Le conseiller attribue ces écarts à un gel de salaire décrété en 1993 par une précédente administration qui, pour

dans un contexte de négociation avec ses employés, voulait « donner l'exemple ». Bien qu'en 2010, les élus aient eu droit à une augmentation salariale de 7 % et à une indexation de leur rémunération par la suite, des écarts importants demeurent.

« On corrige une iniquité. Les tâches dévolues aux membres des conseils municipaux n'ont jamais cessé de se complexifier », soutient M. Smith.

Emploi à temps partiel

Tout en reconnaissant que le salaire des élus est peu élevé, l'ancien maire de Saint-Lambert, Philippe Brunet, s'interroge sur l'ampleur des augmentations projetées dans le contexte de réductions de services. « On peut toujours le justifier en comparant avec d'autres villes, mais traditionnellement, la job de maire à Saint-Lambert n'est pas à plein temps et ce n'est pas une car-

rière », dit-il. Selon lui, les élus devraient envisager une hausse salariale plus modérée.

Martin Smith n'est pas assuré d'obtenir l'appui majoritaire de ses collègues, car, dit-il, certains élus se sentent mal à l'aise de décréter eux-mêmes leurs hausses de salaire. Et pour entrer en vigueur, le règlement devra recevoir un vote favorable du maire Alain Dépatie, dit-il. Celui-ci n'a pas rappelé *Le Devoir*.

La présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Suzanne Roy, croit qu'une révision des règles encadrant la rémunération des élus s'impose. « La majorité des maires au Québec gagnent moins que le plus bas salarié syndiqué de leur municipalité. [...] Il faut reconnaître la valeur du travail des élus », dit-elle.

Le Devoir

La pornographie, simple variation de l'érotisme ?

Une historienne de l'art se penche sur le phénomène dans l'art féministe

CAROLINE MONTPETIT

La pornographie serait-elle une variation de l'érotisme, fondée essentiellement sur des principes de transgression des normes ?

C'est ce que suggère l'historienne de l'art Julie Lavigne, également professeure au Département de sexologie de l'Université du Québec à Montréal, dans son livre *La traversée de la pornographie*, publié récemment aux éditions du Remue-ménage.

Julie Lavigne s'est intéressée plus spécifiquement à la pornographie dans l'art féministe, tel qu'apparu durant les années 1990, à travers l'analyse de différentes œuvres, entre autres d'Annie Sprinkle, de Pipilotti Rist, et de Marlène Dumas. Elle réalise alors que l'érotisme est un terme « assez vaporeux », et qu'il est « difficile d'avoir des balises assez claires pour déterminer si une œuvre était érotique ou pas ». « La pornographie, c'est l'érotisme des autres », dit une citation attribuée alternativement à Alain Robbe-Grillet et à André Breton, et reprise dans le livre.

Une analyse de Roland Barthes veut quant à elle qu'une photographie soit « érotique » lorsqu'elle renvoie à « des éléments qui dépassent le cadre représenté », tandis que dans la pornographie, la sexualité serait centrale, explicite et cohérente.

Julie Lavigne identifie par ailleurs une « distinction assez classique » qui veut que toute représentation sexuelle qui relève de la culture populaire ou grand public soit identifiée comme de la pornographie, tandis que « lorsque cette représentation relève du grand art », elle devient érotique.

Historiquement, les racines grecques du mot « pornographie » évoquent quant à elles une « description des agissements des prostituées », souligne M^{me} Lavigne. Ce ne serait que quand furent dévoilées les fresques anciennes de la ville pétrifiée de Pompéi que les « gentlemen » s'en servent ensuite pour décrire les représentations sexuelles qui ne devaient pas être mises à la portée de tous les regards, ajoute-t-elle.

« On avait peur que la population inapprise s'en servisse de façon inappropriée », relève-t-elle. La pornographie a en-

suite désigné un outil de subversion sociale, qui servait entre autres à éblouir les politiciens de scandales sexuels. Puis, la pornographie est devenue « hard core », pour n'être plus qu'une représentation de la sexualité pour elle-même.

M^{me} Lavigne évoque par ailleurs les codes très stricts qui déterminent ce qui est classé comme de la pornographie aujourd'hui. L'un d'entre eux veut qu'il y ait un vrai rapport sexuel, avec jouissance explicite, voire éjaculation, ce qui confirmerait son orientation masculine.

Réappropriation de la jouissance

À mi-chemin entre la parodie de la pornographie, sa critique et son imitation, les œuvres analysées par Julie Lavigne témoignent en tout cas certainement d'une réappropriation de la jouissance des femmes par elles-mêmes : « Lorsqu'on regarde plus attentivement la scène d'éjaculation dans The Sluts and Goddesses Video Workshop [d'Annie Sprinkle], il est difficile de déterminer si l'agissement féminin ou d'urine, écrit Lavigne. La nature excessive de ladite éjaculation et le contexte humoristique de l'atelier nous poussent à remettre en question l'authenticité de la scène. »

C'est un champ de réflexion en constante évolution, relève Julie Lavigne. Une réflexion dont on aurait tort de se priver, dans le contexte où la pornographie se déploie sur nos écrans, petits et grands, de façon exponentielle.

Le Devoir

Les médicaments contre l'asthme freineraient la croissance

Les corticostéroïdes administrés par inhalateur aux enfants asthmatiques pourraient freiner leur croissance, indiquent deux nouvelles revues systématiques auxquelles a collaboré une chercheuse montréalaise.

Les auteurs ont constaté que la croissance des enfants ralentissait la première année du traitement, bien que les effets soient réduits par l'utilisation de doses plus faibles.

La première revue systématique a porté sur 25 essais visant 8471 enfants âgés d'un plus 18 ans, atteints d'asthme persistant léger à modéré. Ces essais ont démontré que globalement, les corticostéroïdes en inhalation disponibles, à l'exception de la triamcinolone, freinaient les taux de croissance en comparaison avec des placebos ou des médicaments non stéroïdiens.

Quatorze essais, visant 5717 enfants, ont effectué le suivi de la croissance au cours d'un an. Le taux de croissance moyen, environ 6 à 9 centimètres par année dans les groupes témoins, a été réduit d'environ 0,5 centimètre dans les groupes recevant le traitement.

Pour la seconde revue, les mêmes auteurs ont passé en revue les données de 22 essais dans le cadre desquels des enfants ont été traités à l'aide de corticostéroïdes en inhalation à petites ou moyennes doses. Ces essais ont porté sur différentes doses de tous les médicaments, à l'exception de la triamcinolone et du flunisolide. Seulement trois essais ont



THINKSTOCK

La croissance des enfants ralentirait la première année du traitement.

suivi 728 enfants pendant au moins un an; parmi ceux-ci, un a testé trois différentes doses. Dans le cadre des trois essais, la diminution de la dose de corticostéroïdes d'environ une inhalation par jour a amélioré la croissance de 0,25 centimètre la première année.

Recherches à approfondir

Selon les chercheurs, des essais à plus long terme et comparant différentes doses s'imposent, en particulier chez les enfants atteints d'asthme sévère et nécessitant des doses élevées de corticostéroïdes en inhalation.

« Seulement 14 % des essais étudiés ont surveillé systématiquement la croissance pendant plus d'un an. Ce facteur est grandement préoccupant en raison de l'importance de ce sujet, a dit par voie de communiqué Francine Ducharme, l'un des auteurs des deux revues et auteure principale de la seconde, du Département de pédiatrie de l'Université de Montréal. Nous recommandons l'utilisation de la dose thérapeutique minimale chez les enfants asthmatiques jusqu'à ce que de nouvelles données sur les doses soient disponibles. »

Les corticostéroïdes en inhalation sont prescrits comme traitements de première intention pour les adultes et les enfants atteints d'asthme persis-

tant. Ces médicaments réduisent le nombre de décès causés par l'asthme, les visites à l'hôpital ainsi que le nombre et la gravité des exacerbations, en plus d'améliorer la qualité de vie. Cependant, parents et médecins s'inquiètent de leur effet potentiel sur la croissance des enfants. Dans le monde, sept corticostéroïdes en inhalation sont actuellement disponibles : la béclométhasone, le budésonide, le ciclesonide, le flunisolide, la fluticasone, la mométasone et la triamcinolone.

Les études sont publiées dans la Bibliothèque Cochrane.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public
Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Projet de règlement RCA14 17232 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) afin d'y intégrer des dispositions relatives à la hauteur, la construction et l'apparence des garde-corps des café-terrasses.

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et des arrondissements d'Outremont, Ville-Marie, Sud-Ouest et Saint-Laurent demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, par la sous-signée :

QUE le projet de règlement RCA14 17232 décrit ci-dessus a été adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 25 juin 2014 et fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le **jeudi 28 août 2014 à compter de 18 heures 30 au Bureau d'arrondissement, 5160, boulevard Décarie, 4^{ème} étage à Montréal**, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

QUE l'objet de ce projet de règlement vise à régir la hauteur, la construction et l'apparence des garde-corps des café-terrasses.

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement et est susceptible d'approbation référendaire.

QU'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du projet de règlement sans frais. Pour toute information additionnelle vous pouvez communiquer au 514 872-9387.

QUE le présent avis ainsi que ce projet de règlement et le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont également disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca/cdm-ndg, en cliquant sur « Avis publics ».

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 6 août 2014
Genevieve Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-22-213327-144
COMMISSION DES
NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.

FLOW TEKNOLOGIES
CANADA INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION 139 C.P.C.
Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, local 1.120, situé au 1 rue Notre Dame Est, Montréal. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 10 septembre 2014 à 9H00 en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.
À Montréal,
le 28 juillet 2014
NATHALIE LECLER

Un don d'espoir pour la vie
1-877-488-4222
www.ArmedesSauv.ca

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-22-212872-140
COMMISSION DES
NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.

GTF DÉMOLITION INC.
Partie défenderesse
ASSIGNATION 139 C.P.C.
Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, local 1.120, situé au 1 rue Notre Dame Est, Montréal. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 10 septembre 2014 à 9H00 en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.
À Montréal,
le 28 juillet 2014
NATHALIE LECLER

Opération d'Enfant Soleil
pour prendre soin de la vie
operationenfantsoleil.ca

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-22-213865-148
COMMISSION DES
NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse
c.

ARNAUD LEPOINIS
Partie défenderesse
ASSIGNATION 139 C.P.C.
Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, local 1.120, situé au 1 rue Notre Dame Est, Montréal. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 24 septembre 2014 à 9H00 en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.
À Montréal,
le 28 juillet 2014
NATHALIE LECLER
Greffier adjoint, C.Q.

AVIS AUX CRÉANCIERS
AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que TAPIS DÉCOR WEST ISLAND INC. société légalement constituée ayant sa place d'affaires au 2315-D, Autoroute Transcanadienne, Pointe-Claire, Qc, a fait cession de ses biens le 22 juillet 2014 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 12 août 2014 à 10h00, au bureau du Syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Ste-Thérèse, Qc, J7E 3H9.
DATÉ À STE-THERÈSE, ce 29 juillet 2014.
Éric Bisson, CPA, CA, CIRP, Syndic
Responsable de l'actif

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
NO : 540-22-021556-146
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)
PRÉSENT :

BANQUE ROYALE DU CANADA
Partie Demanderesse
c.

YUSUPHA JOBE
Partie Défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à YUSUPHA JOBE de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, salle FC-05, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

La requête introductive d'instance (action sur prêts), avis à la partie défenderesse sera présentée devant le tribunal le 18 septembre 2014, à Laval en salle 2.10 au Palais de justice de Laval.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de M. YUSUPHA JOBE, Laval, le 30 juillet 2014
MARIA PENAFOR
GREFFIÈRE ADJOINTE

Canada, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-05-083028-140 : COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)
L'Agence du Revenu du Québec Partie demanderesse c. JULES CÉSAR BADRA, Partie défenderesse
AVIS DE VENTE Prenez avis que le mercredi 20 août 2014 à 10h00 au 1501, des Futaillies à Montréal seront vendus par l'intermédiaire de la SAQ, les biens et effets de Jules César Badra, saisis en cette cause soit: vin et spiritueux. **Cette vente n'est pas ouverte au public.**
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
Repentir, ce 1^{er} août 2014
MICHEL GAUCHER, Huissier de justice 577, rue Notre-Dame #252, Montréal (Qc) J5A 2T6 Téléphone : (450) 654-6511 Télécopieur : (450) 654-0341

Closure d'inventaire :
Suite au décès de feu Katharina FRANKIIV veuve de George Fedorowicz survenu à Montréal le 8 avril 2014, les liquidatrices testamentaires, Ioulia Vitt et Olga Vitt ont produit un inventaire des biens de sa succession suivant acte reçu devant Me Mario Martine, Notaire, en date du 30 juillet 2014 sous le numéro 18.325 de ses minutes. Cet inventaire peut être consulté par toute personne pouvant justifier suffisamment d'une créance à opposer à la succession en s'adressant à l'étude dudit Notaire sise au 5974, rue Bannantyne à Verdun (Québec) H4H 1H8. Le notaire peut être rejoint par téléphone au (514) 766-8528 ou par télécopieur au (514) 766-3624.

Allô prof : des services GRATUITS d'aide aux devoirs offerts à la grandeur du Québec!
Montréal (514) 527-3726
Québec (418) 843-5355
Extérieur 1-888-776-4455
Site Internet www.alloprof.qc.ca

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA FAILLITE
Dans l'affaire de la faillite de :
9300-6997 QUÉBEC INC.
AVIS est par les présentes donné que 9300-6997 QUÉBEC INC., société légalement constituée selon la Loi et ayant sa place d'affaires au 66, rue Meadow, à la ville de Sherbrooke, district judiciaire de St-François, province de Québec, a déposé une proposition à ses créanciers le 4^{er} jour de juillet 2014. En date du 24^{er} jour de juillet 2014, ladite proposition a été refusée par les créanciers, la débritrice est dès lors, en conformité de l'Article 57 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, réputée avoir fait cession de ses biens et la première assemblée des créanciers a eu lieu le 24^{er} jour de juillet 2014.
Fait à Montréal, ce 31^{er} jour de juillet 2014,
André Allard, CPA, CA, syndic
Responsable désigné
André Allard & Associés Inc.
Syndic de faillite
1435, rue Alexandre, #900
Montréal (Qc) H3A 2G4
Tél. : (514) 282-6767
Télex : (514) 282-6776

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344
Fax: 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publices
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

SP La seule société en plaques
La société en plaques ne bouleverse pas que la vie d'une seule personne à la fois. Elle bouleverse des familles entières.
SP Société canadienne de la sécurité en plaques
1 800 268-7982 www.cspcorp.com/eng

ACTUALITÉS

Patrimoine de Percé menacé : Québec refuse d'intervenir

La Ville de Percé ne lâche pas prise et demande au ministère de la Culture de reconsidérer sa décision

THIERRY HAROUN

à Percé

Le ministère de la Culture et des Communications n'interviendra pas dans le processus de vente aux enchères à venir touchant deux bâtiments patrimoniaux de Percé, ce qui surprend et choque le maire, André Boudreau, et le directeur du musée Le Chafaud, Jean-Louis Lebreux, qui sont à l'origine de cette demande.

En entrevue avec *Le Devoir*, la directrice de la direction régionale du MCC Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, Hélène Laterrière, confirme que son ministère n'interviendra pas dans ce processus parce que les bâtiments en question que sont le Bell House (1836) et l'auberge Le Pirate 1777, situés au cœur du village mythique, ne sont pas classés au titre de la Loi sur le patrimoine culturel. Et ce, même s'ils sont situés par ailleurs à l'intérieur du Site patrimonial déclaré de Percé entériné par décret en 1973 (autrefois connu sous l'appellation «Arrondissement naturel de Percé», qui englobe tout le centre-ville).

M^{me} Laterrière tient par ailleurs à préciser que le titulaire de la Culture peut intervenir dans un tel processus dans le seul cas où un bâtiment est classé au titre de la Loi sur le patrimoine culturel. «La ministre peut exercer un droit de préemption, soit préalablement à tout acheteur, quand il s'agit d'un bâtiment classé.» Or, dit-elle, dans le cas qui nous intéresse, on se retrouve avec deux bâtiments qui ne sont pas classés et, de ce fait, «nous n'avons pas le contrôle sur la vente ni sur l'usage éventuel que les nouveaux propriétaires pourraient en faire».

M^{me} Laterrière se fait toutefois rassurante en rappelant que le prochain propriétaire des bâtiments (le Bell House est évalué à 296 000 \$ et Le Pirate à 393 000 \$) devra se conformer aux règles et aux principes directeurs qui régissent le Site patrimonial déclaré de Percé sur les plans de la rénovation et de la restauration. «Nous allons assurer un contrôle strict en ce sens parce que ces bâtiments devront être soumis à des travaux de requalification. À titre d'exemple, les couleurs devront davantage être en harmonie avec les bâtiments de Percé [du même type appartenant autrefois à la compagnie Charles Robin].» Hélène Laterrière rappelle enfin que son organisme entend «suivre la situation de la vente de près» avec Revenu Québec, le courtier et le syndic de faillite. «Vous savez, on fait ce qu'on peut dans le cadre de notre champ de compétence», fait-elle valoir.

Le maire persiste et signe

Mis au fait de la position du MCC par *Le Devoir*, le maire André Boudreau a répondu sèchement ceci : «C'est bien trop facile comme réponse, ça.» «Écoutez, a-t-il ajouté, ça donne quoi, alors, d'avoir un site déclaré patrimonial si c'est pour nous répondre qu'ils ne peuvent rien faire. Ce sont des bâtiments historiques qu'il faut protéger. On a une vision pour Percé sur les plans culturel et patrimonial et le ministère de la Culture le sait, ça. En plus, on apprend en plein été la vente de ces bâtiments par le placotage dans le village dans un délai assez court. Il y a un problème, là.» C'est gênant? «C'est gênant certain, monsieur.»

Le maire ne lâche toutefois pas prise et demande à Québec

de reconsidérer sa décision en prenant acte de la lettre qu'il a transmise le 15 juillet dernier à la Direction générale du patrimoine et des institutions muséales, dans laquelle on peut lire : «Nous sommes beaucoup à penser que les différents ministères concernés, ainsi que la Ville de Percé, pourraient s'entendre pour préserver ses joyaux et en assurer leur intégrité. Nous pensons qu'il serait important de retarder cette vente, le temps que nous puissions évaluer la faisabilité d'un tel partenariat.»

De son côté, le directeur du Chafaud, Jean-Louis Lebreux, dont le musée loge dans un bâtiment appartenant à la SEPAQ, était visiblement dépité par la position du MCC, lui qui souhaitait que Québec entame sans délai des discussions avec la Ville de Percé afin d'acquérir ces deux bâtiments à des fins de musée et de centre d'expositions chargés de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine artistique de Percé. «Tous nos espoirs reposaient dans les mains du ministère. C'est tellement facile de ne pas intervenir, vous savez. Nous n'avons pas les moyens de miser 700 000 \$ en plus des rénovations des lieux qui coûteront le double.» Est-ce que pour autant le MCC s'en lave les mains? «Ça me semble en effet être proche de cela», note M. Lebreux, qui ne cache pas son inquiétude quant à «l'avenir des bâtiments, qui sont d'une importance nationale».

La date limite pour déposer une soumission auprès du syndic est fixée au 12 août prochain. Par ailleurs, le soumissionnaire doit déposer en garantie 5% du montant d'achat qu'il propose.

Collaborateur
Le Devoir

Le Bell House (ci-dessous) et l'auberge Le Pirate (ci-dessus)

PHOTOS THIERRY HAROUN LE DEVOIR

porter
raffinée sur toute la ligneFaites vite ! Jusqu'à 50 % de
rabais sur le tarif de base.
Réservez d'ici le 7 août à minuit.

jusqu'à

de rabais sur le tarif de base

Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 7 août 2014. Voyagez d'ici le 14 décembre 2014. Porter peut exiger un achat 21 jours à l'avance. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires. Un supplément peut être facturé pour les bagages enregistrés et d'autres services optionnels.* Tarifs à partir de :

149 \$ HALIFAX
3 par jour

201 \$ ST. JOHN'S

194 \$ THUNDER BAY

131 \$ WINDSOR

208 \$ CHICAGO

114 \$ TORONTO
17 par jour

167 \$ SAULT STE. MARIE

131 \$ TIMMINS

208 \$ BOSTON

flyporter.com

*Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 7 août 2014. Voyagez d'ici le 14 décembre 2014. Le rabais ne s'applique pas aux vols du 10 au 13 octobre 2014, les 7 et 11 Novembre 2014, et entre les États-Unis et le Canada les 26 et 30 novembre 2014. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs sont fonction de la disponibilité et peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires, qui peuvent atteindre 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. D'autres conditions (comme des frais de 25 \$ pour l'enregistrement d'un premier bagage et de 35 \$ pour un deuxième et des frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent être modifiées sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Pour en savoir plus, allez à flyporter.com. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaudra.

ÉDITORIAL

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE EN TURQUIE

Négation des droits

Les mots formulés, les ordres politiques donnés par le premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan confirment, davantage qu'ils ne révèlent, une dérive marquée vers la personnalisation du pouvoir. À quelques jours de l'élection présidentielle, Erdogan s'avère la contradiction de l'islam modéré auquel il prétendait.

Pour illustrer les dérapages stupides que favorise l'observation par les dirigeants turcs des commandements contenus dans le Coran, on rappellera cet épisode digne des contes médiévaux: le 29 juillet dernier, le vice-premier ministre a déclaré que la femme ne devait plus s'esclaffer en public car elle «doit absolument conserver sa décence à tout moment». On suit sa logique et qu'obtient-on? Une justification du crime d'honneur. Bon.

Au lendemain de cet épisode ubuesque, sur les plateaux de la télévision publique, Erdogan a campé l'absurde de *La cantatrice chauve* en plaignant ces femmes qui partent en vacances sans leur mari. Ce faisant, ce premier ministre qui convoite le poste de président a fait la preuve que ce n'est vraiment pas la faute des mots si certains d'entre eux sont gros. Bien.

Le poste qu'il convoite, Erdogan veut le transformer. Au pouvoir protocolaire que détient le président, l'actuel premier ministre veut greffer des pouvoirs qui distinguent la fonction de ce dernier. Pour dire les choses brutalement, Erdogan entend être le Poutine du versant sud de la mer Noire. Il veut être chef d'État, chef de l'exécutif, chef de tout.

On en doute? Au cours des dernières années et non des derniers mois, Erdogan s'est appliqué à étendre ses pouvoirs avec un souci si appuyé qu'il mettait en relief la volonté suivante: atteindre son objectif à n'importe quel prix. Soit imposer des politiques si conservatrices que les qualifier de rétrogrades constituerait d'ailleurs un euphémisme. Car Erdogan ne veut pas seulement faire de la politique, il veut sculpter les âmes à l'aune des diktats du Coran.

Pour ce faire, il a emprisonné des journalistes, et des journalistes, et des journalistes. Tellement qu'en matière de liberté de la presse, la Turquie se trouve au 154^e rang sur les 180 qu'analyse l'association Reporters sans frontières (RSF). Ce traitement au bazooka qu'Erdogan, ce docteur Jekyll et *mister* Hyde de la politique orientale, a réservé aux journalistes, il l'a justifié comme suit: ils forment «la main de l'étranger» qui «appuie sur le bouton pour stopper la course de la Turquie». Toujours est-il qu'un journaliste risque 52 ans de prison pour avoir publié un document du Conseil national de sécurité.

Les journalistes mis à part, donc la liberté de la presse, Erdogan a amputé la liberté d'expression. Exemples? YouTube est cadencé depuis deux mois, les réseaux sociaux sont bloqués un jour, rouvert le lendemain, interdits le surlendemain. Bref, il ne fait pas dans la dentelle. Mais il y a pire que tout cela: il a mis tout l'appareil d'État sous sa botte. Ainsi, des dizaines et des dizaines de juges, de policiers, de procureurs, de hauts fonctionnaires ont été écartés. Des gouverneurs de province ont été limogés. Quoi d'autre? Des centaines de gradés de l'armée et de la police ont été emprisonnés il y a deux ans sous prétexte qu'ils avaient fomenté un coup d'État en 2003, peu après son arrivée au pouvoir. En onze ans, Erdogan s'est comporté en président d'un régime présidentiel. Mais encore? Il a fait comme si les droits régaliens qui ont caractérisé les monarchies lui revenaient de... droit! Il y a un an, Erdogan a orchestré une terrible répression contre des manifestants conscients que «l'homme est condamné à être libre». Ce que le Coran interdit. CQFD...

CORRUPTION À MONTRÉAL

Chercher l'argent

Même si la chose peut paraître choquante après le grand déballage entendu à la commission Charbonneau, il n'est pas étonnant que la Ville de Montréal peine à tenter des procédures pour obliger d'ex-employés autrefois comblés de cadeaux par des entrepreneurs à la rembourser.

La commission n'est pas un tribunal: elle pose des questions, écoute et, si les gens parlent, c'est notamment parce qu'ils sont sous couvert d'impunité. C'est intéressant pour le grand public, mais une tout autre paire de manches quand vient le temps des poursuites. Il n'est pas question de mollesse ici, mais de faire en sorte que le recours intenté ne s'écroule pas comme un château de cartes en cour ou devant un arbitre. Les tribunaux le rappellent fréquemment aux policiers: un aveu n'est pas tout, il doit encore avoir été fait dans les règles. Et pour monter une preuve en matière judiciaire, il y a des contraintes.

Ce qui est en jeu à Montréal, ce n'est pas tant la qualité des aveux que des éléments comme le lien de causalité entre un cadeau reçu et l'octroi ou la gestion d'un contrat précis, ce qui permettrait de fonder une réclamation. Dans le tourbillon de contrats passés entre les mains des ingénieurs en cause, Robert Maril et Gilles Vézina, ce n'est pas si simple.

Ce n'est d'ailleurs pas la première embûche à laquelle est confrontée la Ville en lien avec la commission Charbonneau. La multiplication des procédures et leurs coûts, quand elle a voulu se faire rembourser des pots-de-ven reçus par d'ex-fonctionnaires, l'ont finalement amenée cet été à conclure avec une entente pour obtenir des montants bien moindres que ce qui avait été espéré. Laval aussi tente depuis des mois de trouver le meilleur moyen de récupérer ce qui lui a été volé pendant des années et des années.

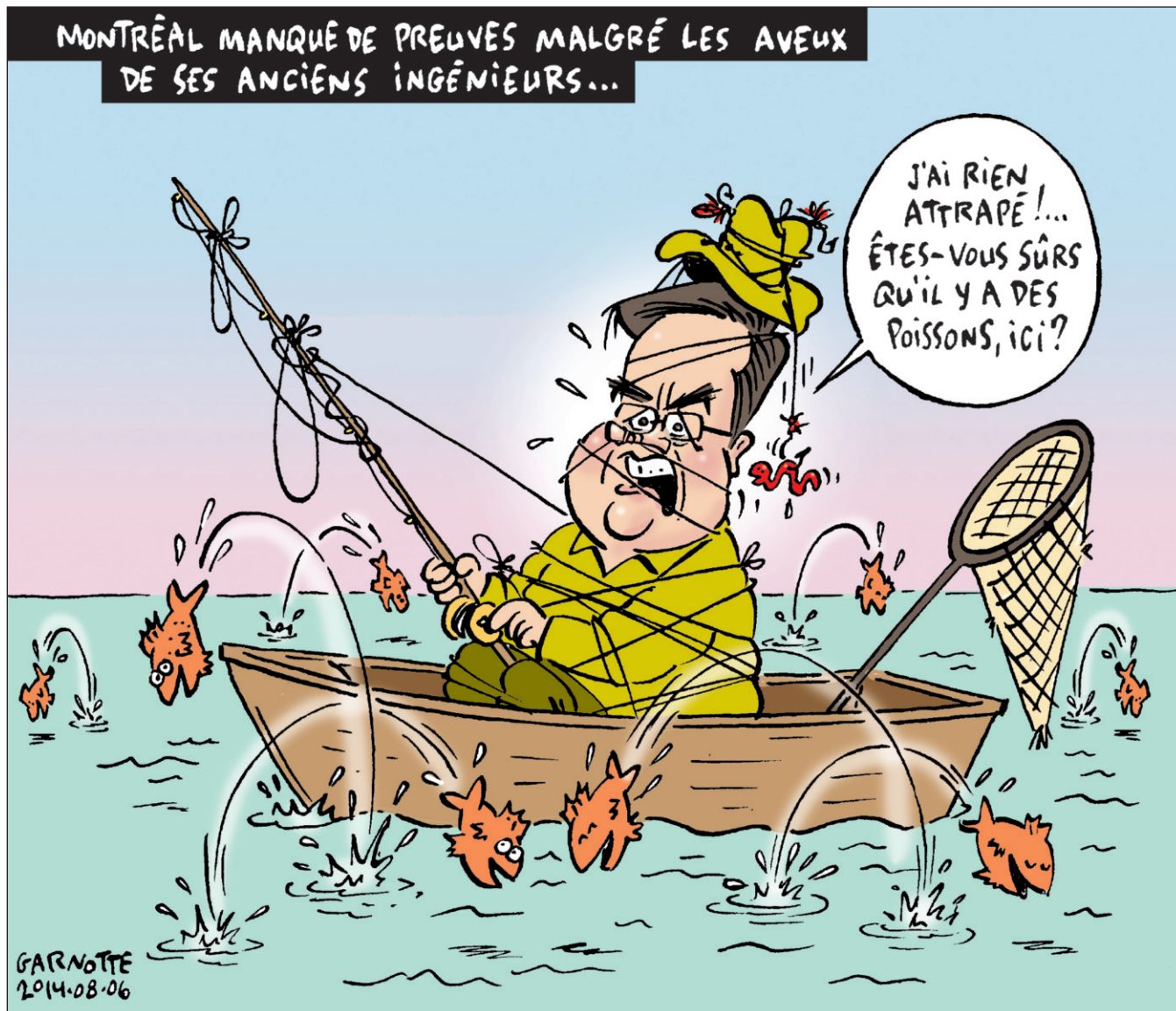
La réponse à ce défi est à Québec. À l'automne 2013, le gouvernement Marois avait déposé le projet de loi 61 qui aurait permis d'aller chercher l'argent de la corruption auprès des entreprises dont il est avéré qu'elles ont fraudé ou se sont livrées à des «manœuvres dolosives». La mise en place d'une présomption de préjudice aurait coupé court à la recherche d'un lien direct entre celui-ci et la fraude. Une approche si efficace qu'en commission parlementaire, le maire Denis Coderre avait souhaité qu'un tel recours puisse être utilisé non seulement contre les entreprises, mais aussi contre les employés, les fonctionnaires et les élus véreux. On en mesure l'utilité aujourd'hui.

Les élections ont fait mourir au feuillet le projet de loi et les libéraux ne se sont jamais mouillés sur le sujet. Mais le bureau de la ministre de la Justice vient d'indiquer au *Devoir* qu'un nouveau projet de loi de même acabit s'en vient. Il le faut. Il faudra surtout s'assurer qu'il permettra enfin de sortir des embrouillaminis juridiques qui empêchent de croire que le ménage se fait.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Intimidation

Les déguisements des policiers de la CUM, le vandalisme qu'ils font sur leurs autos patrouille ne visent pas à nous informer de leur insatisfaction (une simple cocarde bien placée sur leur uniforme suffirait) ni à attirer la sympathie du grand public. C'est, à nouveau, une tentative d'intimidation, de *bullying* pour faire plier les autorités gouvernementales à nos dépens. Le message des policiers: «regardez-nous fanfaronner, nous qui avons le pouvoir d'arrestation, nous qui sommes nombreux et bien organisés et... nous qui sommes armés». A la manière des bandes de motards qui paradaient en «gang» avec leurs «patches» de têtes de mort, carrures à l'appui, dans l'unique but d'intimider. Ayant déjà eu gain de cause de cette façon, les policiers reviennent à leur vieille méthode et permettent, au besoin, d'en rajouter. Les autorités ont tort de tolérer ce comportement. Leur faiblesse menace notre sécurité et nous coûtera cher. Les policiers l'ont compris et poursuivront leur intimidation. La solution? Au besoin faire appel à d'autres autorités policières, sinon l'armée, pour faire régner l'ordre et la paix.

Serge Bourassa
La Prairie, le 1^{er} août 2014

Le doigt dans l'engrenage

La lutte que se livrent actuellement les employés municipaux et les élus sur la récupération des déficits accumulés des fonds de pension sur le dos des employés syndiqués représente à mon sens une ouverture dangereuse sur l'ensemble des fonds de pension des employés gouvernementaux. En effet, je crois qu'une telle approche, si elle devait être acceptée, représenterait une occasion en or pour le gouvernement d'user de la même stratégie dans des secteurs aussi névralgiques que la santé et l'éducation au moment des prochaines négociations. Un doigt dans l'engrenage menaçant dont nous devons nous méfier avant de passer le bras dans le tordeur des compressions budgétaires annoncées par le gouvernement Couillard.

Henri Marineau
Québec, le 5 août 2014

Comme les Dead Obies

Quand un professeur de McGill joue aux Dead Obies, il parle d'une «identité *mainstream*» dans votre article sur «La

langue des rappeurs». Elle désigne par là l'identité dominante, expression «*multilingue*» plus «*appropriée*» évidemment. Imaginez, cette identité dominante serait la «langue française». Faut être sociolinguiste pour avoir le droit de créer de telles théories décrivant le désir des artistes de se distinguer.

Il me semble que de toute éternité et dans toutes les facettes d'art (peinture, musique, etc.), les artistes tentent toujours de repousser les limites de leur liberté créatrice hors de la mode dominante de leur époque. Une sociolinguiste ne devrait pas atténuer la recherche profonde de l'art.

En terminant, le prof de McGill ne peut rater l'occasion de nous remettre sur le nez la possibilité de «Québécois racistes» en invitant à consulter un psychanalyste parce qu'il est connu que ce genre de personnes est exclusif à notre milieu francophone.

Elle pourrait peut-être suggérer à un francophone du groupe qui se dit lui-même dans la «bâtardisation» de faire une telle visite afin de distinguer sa liberté artistique de son identité intérieure.
Jean-Guy Plante
Montréal, le 4 août 2014

LIBRE OPINION

CARIGNAN-SUR-LE-GOLF

Annexer pour protéger l'environnement

MARILOU ALARIE

Mairesse suppléante de Saint-Bruno-de-Montarville

L'article paru dans *Le Devoir* du 24 juillet sous la plume de M. Philippe Orfali fait bien peu de place aux enjeux sociaux et environnementaux qui ont amené la nouvelle administration de Saint-Bruno à donner suite à la demande d'annexion de citoyens de Carignan. En fait, la moitié de l'article fait place aux arguments des conseillers de l'opposition de Saint-Bruno et du maire de Carignan, évidemment opposés à cette annexion.

On réussit ainsi à occulter les véritables enjeux et faire passer la nouvelle équipe à la direction de Saint-Bruno comme étant favorable au développement immobilier avec pour seule motivation les revenus fonciers.

C'est tout faux. Les citoyens de Saint-Bruno ont élu l'automne dernier une nouvelle équipe de cinq conseillers et un maire, M. Martin Murray, sous la bannière du Parti montarvillois dont le programme propose justement de mettre fin à ce type de développement. Depuis novembre dernier, tous les projets de développement d'importance en milieu naturel sont soumis à un moratoire, un ambitieux projet de conservation des milieux humides a été déposé aux fins de consultation publique et d'adoption plus tard à l'automne.

Tout comme les résidents de Saint-Bruno qui vivent les conséquences d'un étalement urbain qui devient un obstacle à la qualité de vie recherchée, les citoyens de Carignan adossés à leurs voisins de Saint-Bruno ont fait une bonne lecture de la volonté politique qui anime la nouvelle administration de Saint-Bruno. La densification urbaine de ce secteur ne ferait qu'aggraver les problèmes d'infrastructures. La nouvelle administration de Saint-Bruno, soucieuse de ses citoyens, n'y voit aucun intérêt.

Il y a plus: la protection du corridor forestier du mont Saint-Bruno est un des objectifs du plan d'aménagement du territoire de la grande région métropolitaine (PMAD) auquel le conseil municipal a adhéré par résolution. Or le secteur voué au développement par l'administration de Carignan est dans ce corridor. Fidèle à nos engagements, l'annexion à Saint-Bruno de cette enclave de Carignan contribuerait à réaliser un objectif de protection du corridor forestier.

Contrairement aux propos rapportés d'un conseiller de l'opposition, le maire de Saint-Bruno n'a pas changé de ton et ne convoite pas les revenus d'un futur développement immobilier. L'administration de Saint-Bruno a été très respectueuse de la démarche des citoyens de Carignan. La demande d'annexion c'est

leur choix. On a décidé de les accompagner, car leur démarche est légitime.

Pourquoi retarder le processus d'annexion? Les enjeux ne sont-ils pas suffisamment clairs? Quelqu'un remet-il en question la légitimité des citoyens de Carignan de choisir sous quelle administration ils veulent être organisés et pouvoir participer?

Saint-Bruno a respecté les procédures formelles prévues dans le Guide sur les annexions. Il y aura une nécessaire négociation entre les deux municipalités concernées pour arriver à une entente équitable que nous voulons à la satisfaction de tous.

Pour conclure, nous saluons l'effort journalistique pour couvrir les enjeux municipaux. Ce n'est certes pas facile. Là comme ailleurs, il y a des visions qui s'affrontent et des intérêts qui préfèrent l'ambiguïté à la clarté. Nous tentons à Saint-Bruno de faire de la politique autrement, davantage basée sur l'écoute des citoyens. Nous remettons en question des modèles de développement qui ont eu leurs beaux jours dans le monde municipal. Dans le débat public, nous souhaitons être reconnus et critiqués pour ce que nous sommes, disons et réalisons et le moins possible à nous défendre dans les médias des propos que nos adversaires nous attribuent, une tactique trop souvent rencontrée en politique.

IDÉES

DÉBAT SUR LE «FRANGLAIS»

Pour un dialogue entre le « rap keb »
et l'intelligentsia québécoiseRODOLPHE DEMERS
ALIAS ROD LE STOD

Rappeur montréalais

Un débat a lieu en ce moment concernant la bâtarde de la culture québécoise qui s'observerait à travers le prisme des chansons de Dead Obies et autres Loud Lary Ajuste de ce monde. C'est le constat que font Mathieu Bock-Côté, qui dénonce la « créolisation » de la langue française dans la culture rap francophone, et Christian Rioux qui, en 2012, comparait le chiac de Radio Radio à une « sous-langue d'êtres handicapés en voie d'assimilation ».

De l'autre côté, il y a les Léa Clermont Dion, Marc Cassivi et autres qui défendent la libre création artistique, la beauté du métissage et l'ouverture au monde. Il est clair que les deux clans sont campés sur leurs positions respectives et peu enclins à prendre en considération le point de vue de l'autre. Or, tout n'est pas blanc, tout n'est pas noir, la zone grise est de mise dans le débat de la franglisation de Montréal et du Québec. Il vaut mieux avoir un dialogue constructif que de s'empêtrer dans une prise de bec démagogique.

En tant que rappeur montréalais qui milite en faveur de la promotion et de la protection de la langue française, je me suis senti interpellé. On va commencer par mettre les choses au clair. J'écoute du Loud N Lary, j'écoute du Dead Obies, j'écoute du Alaclair Ensemble et j'aime ce qu'ils font, particulièrement pour les gros beats et la musicalité du flow (vous remarquerez ici l'inclusion de termes anglophones dans une phrase dont la structure est française). La voix des rappeurs me semble être un instrument comme un autre, les paroles servant davantage à agrémenter la mélodie qu'à illustrer un propos. Inspirées de la culture rap américaine, leurs chansons me permettent de me vider l'esprit, de relaxer, d'être heureux.

Maintenant que c'est dit, arrivons-en au cœur du sujet. Limiter le débat actuel à un simple enjeu artistique est réducteur quant à l'importance de la langue pour une nation. Chaque langue reflète et véhicule une vision du monde particulière. Enfant, nous construisons notre code émotif grâce à notre parler, le langage est le berceau des états d'âme que nous exprimons tout au long de notre vie. Le fait d'avoir le français comme langue maternelle façonne notre regard sur le monde, nos manières d'être et de penser. Bien sûr que la langue évolue dans le temps et qu'elle est influencée par des spécificités régionales, mais il demeure que le français est notre bien commun national. Tant que le Québec ne sera pas souverain, la question de la langue sera toujours pertinente et il faudra continuer de se battre pour protéger le français en Amérique. Or, je crois que nous sommes rendus à un point où nous devons nous demander si nous voulons perpétuer l'héritage de nos ancêtres et continuer de fonctionner en français au Québec dans les années, les décennies et les siècles à venir.

Tant que l'utilisation du *franglish* reste un mouvement musical mineur touchant les adeptes du genre, ça va. Mais lorsque c'est mis de l'avant par les grosses maisons de disque québécoises comme Audiogram et Bonsound,



Le groupe Alaclair Ensemble, qu'écoute (et apprécie) le rappeur Rod le Stod.

« Faire du métissage linguistique ne peut pas devenir un moyen de communication général »

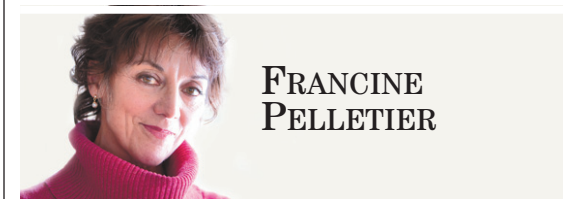
par les médias et que ça atteint le grand public, la démarche est certainement nuisible à la situation du français au Québec. Sans vouloir être un prophète de malheur, ce ne sera bientôt plus un patois parlé par un groupuscule de personnes habitant le Mile-End, mais bien un dialecte bilingue mis de l'avant à grande échelle au Québec. On en a déjà un avant-goût avec les chansons bilingues qui deviennent numéro un des radios commerciales comme la chanson *Respire (Live it out loud)* de Jonas.

On ne peut faire abstraction du contexte géographique et démographique du Québec, où le pouvoir d'attraction de l'anglais est beaucoup plus fort que celui du français. Dans cette optique, l'utilisation à outrance d'un mélange de français et d'anglais mènera inévitablement à l'effacement graduel de la langue française, d'autant plus que de nombreux nouveaux arrivants peuvent vivre exclusivement en anglais à Montréal. Ce déclin n'est pas observable à court terme, bien sûr, mais c'est ce qui est le plus insidieux. Il est lent et subtil, mais bien réel. Ne pas l'accepter, c'est se mettre la tête dans le sable. Pour apprendre une nouvelle langue, il faut qu'il y ait une nécessité. Si les immigrants observent de plus en plus de Québécois se parler entre eux en franglais et passer à l'anglais dès qu'on les aborde dans cette langue, je les comprendrais d'avoir peu de motivation à apprendre le français!

Comprenez-moi bien. Je n'ai aucun problème à ce qu'on utilise des termes anglais dans une chanson francophone ou dans une discussion. Nous utilisons des expressions de la langue de Shakespeare tous les jours, plusieurs se sont imposées dans notre quotidien et c'est normal qu'elles se retrouvent dans notre vocabulaire, dans notre art. Je ne suis pas là pour vous titiller sur quelques termes. Ce qui est plus problématique à mon avis, c'est l'utilisation systématique de l'anglais pour décrire le monde qui nous entoure, pour nous exprimer, pour parler de nos émotions.

Je ne critique pas ici le fait de parsemer notre vocabulaire de quelques termes anglophones, mais plutôt de créer une nouvelle langue bilingue où l'anglais et le français s'entrecroisent. À ce petit jeu-là, c'est ce dernier qui perd. C'est ce que dénoncent Christian Rioux et Mathieu Bock-Côté, et je suis d'accord avec leur constat. Ça peut être un joyeux exercice de style et un beau *trip* artistique de faire du métissage linguistique, mais ça ne peut pas devenir un moyen de communication général. Deux langues secondes pour un peuple, c'est ridicule.

Le fait « franglais » est de plus en plus observable dans certains quartiers montréalais, mais au-delà des quartiers, c'est une tranche de la population québécoise qui commence à s'exprimer ainsi. Dénigrer les gens qui communiquent entre eux dans un grand mélange de français et d'anglais est inutile dans la mesure où c'est une réalité. Comme l'a fait remarquer André-Philippe Doré du *Huffington Post*, le post-*rap* et le franglais ne font que mettre en lumière la situation actuelle de la culture au Québec. Voulons-nous continuer dans cette direction et glisser tranquillement vers l'anglicisation? Ou avons-nous plutôt envie de continuer d'exister et de prospérer en tant que plus grande nation francophone en Amérique du Nord? La question est lancée. Vous savez de quel bord je penche.

L'argent n'a pas
d'odeurFRANCINE
PELLETIER

Pierre Karl Péladeau a beau avoir changé sa veste de *businessman* pour celle de député, il n'a pas perdu le sens des affaires pour autant. Le nouvel élu se porte à la défense du Groupe Hexagone, regroupant une partie importante des entreprises de Tony Accurso, actuellement menacé de vente à des investisseurs étrangers. Accusé de plus de 900 délits de fraude et de corruption, M. Accurso a dû vendre ses châteaux forts, regroupés sous l'appellation Hexagone, il y a un an. Mais le consortium n'arrive pas à tirer son épingle du jeu (suivre les règles comme tout le monde aurait-il un effet délétère sur les revenus des compagnies?) et l'ancien président de Québecor s'en inquiète.

« Ça prend du courage, compte tenu du passé des anciens dirigeants », dit M. Péladeau, plaidant ainsi pour la survie de l'empire Accurso, ce « fleuron de l'économie québécoise ». Du courage? Vu tout ce qu'on sait aujourd'hui sur le roi de la construction au Québec, sur ses entreprises, dont deux ont été reconnues coupables de fraude fiscale, sur l'ampleur de la corruption dans l'octroi de contrats municipaux, le courage est certainement ailleurs.

D'ordinaire, le courage est attribué à la défense d'un principe moral pour lequel on est prêt à payer un prix. Edward Snowden, par exemple, qui, au nom du respect de la vie privée, a mis sa liberté en jeu en divulguant l'étendue de la surveillance électronique faite par l'Agence nationale de la sécurité américaine. On peut être pour ou contre, mais ça prend du courage. Dans le cas qui nous occupe, le courage n'est pas dans la défense de l'économie québécoise, qui va de soi, mais bien dans la lutte contre la corruption, même devant des baisses de revenus potentiels. D'ailleurs, les lois québécoises n'ont-elles pas justement été modifiées au cours des dernières années (loi 35 en 2011, loi 1 en 2012) pour que les sociétés, comme les personnes à leur tête, soient davantage redevables de leurs actes? M. Péladeau semble l'ignorer, tout comme le fait qu'un autre député péquiste, Nicolas Girard, plaide exactement le contraire il y a deux ans, s'étonnant que Tony Accurso puisse encore obtenir de gros contrats du ministère du Transport. Pierre Karl Péladeau serait-il en train de donner ses couleurs au PQ?

Le courage n'est pas dans la défense de l'économie, mais dans la lutte contre la corruption

Personne évidemment ne veut mettre l'économie à terre et les entreprises Accurso, c'est vrai, ont joué un rôle crucial dans le domaine de la construction au Québec. Mais l'imputabilité doit bien commencer quelque part. D'ailleurs, la majorité des entreprises qui ont trempé dans le scandale — Enron aux États-Unis, *News of the World* en Grande-Bretagne, le groupe Hollinger de Conrad Black — ont eu peine à s'en relever, ou alors ont fait faillite. C'est dans l'ordre des choses que des compagnies — constituées en « personne morale », de surcroît — perdent la confiance du public pour avoir enfreint les règles.

Et puis, pourquoi sauverait-on le Groupe Hexagone qui, même en voulant se conformer aux nouvelles règles, a réussi à tricher? Comme le divulguait Kathleen Lévesque dans *La Presse* récemment, « Tony Accurso a soutenu financièrement l'ancien directeur général du Parti libéral du Québec, Joël Gauthier, pour que celui-ci achète des actions dans la nouvelle entreprise Hexagone et en devienne le p.-d.g. ». L'idée de montrer patte blanche par le truchement de nouveaux administrateurs et propriétaires, en d'autres mots, a ses limites. C'est bien davantage une pirouette qui permet de se soustraire aux nouvelles exigences législatives qu'une façon de prendre « l'intégrité, la transparence et la protection de l'intérêt public », pour citer l'expert du Conseil du trésor et actuel chef de l'opposition, Stéphane Bédard, au sérieux. A noter que M. Gauthier a accepté le pont d'or de Tony Accurso à la condition que les autres administrateurs n'en sachent rien. Une fois le pot aux roses dévoilé, Joël Gauthier, qui fait l'objet d'une enquête pour financement politique illégal en plus, a dû démissionner.

On voit mal le PLQ de Philippe Couillard, l'homme du « pas de compromis » pour l'intégrité, replonger dans ce panier de crabes en sauvant Hexagone. Mais bon, faut voir. L'argent n'a visiblement pas d'odeur pour Pierre Karl Péladeau, en aura-t-il maintenant pour le gouvernement en place? Cette expression, en passant, vient de l'empereur romain Vespasien après que son fils lui a reproché l'instauration d'une taxe sur les toilettes publiques. L'occasion est toute désignée pour le rappeur. L'argent passe, pourrait-on dire, mais la puanteur reste.

fpelletier@ledevoir.com

Santé: le Canada ne doit pas copier les États-Unis

COLLEEN M. FLOOD

Professeure
Faculté de droit, Université de Toronto

Selon la récente étude réalisée par le Fonds du Commonwealth, le système de santé canadien n'occupe qu'un misérable avant-dernier rang parmi les onze principaux pays industrialisés étudiés. Mince consolation, seuls les États-Unis obtiennent de moins bons résultats. Cette piètre performance apporte de l'eau au moulin de ceux qui cherchent à accroître le rôle du secteur privé dans le système de santé [...].

Il est vrai que le système de santé du Canada est fragmenté et manque de coordination. Trop souvent, des personnes malades passent entre les mailles du filet, et le système échoue lamentablement à traiter les patients atteints de multiples maladies. Et trop souvent, notre système arrive mal à répondre aux préoccupations des patients et de leur famille. Le Canadien moyen pourrait donc être tenté de croire que tous ces appels à la privatisation ne sont pas sans fondement [...].

Nous offrons déjà au pays une combinaison de services de santé publics et privés. Ce qui distingue le système de santé canadien n'est pas la petite proportion de services privés qu'il comporte, mais l'importante quantité de soins

privés qu'il offre déjà. En effet, les besoins en matière de soins de santé des Canadiens sont couverts par le système public dans une proportion de 70% seulement, ce qui est très inférieur à ce que l'on constate au Royaume-Uni (84%), en Norvège (85%) et même en France (77%). De plus, les Canadiens se munissent davantage d'une assurance-maladie privée que les Américains. Comment cela est-il possible?

Notre système de santé n'assure pas une couverture universelle des médicaments sur ordonnance, contrairement à presque tous les autres pays développés du monde. Le Canada fournit une couverture inadéquate des soins à domicile et des soins de longue durée, lesquels sont couverts de façon plus complète par de nombreux autres systèmes de santé [...].

Notre système de santé ressemble plus au système américain que ce que la plupart d'entre nous pourraient croire. En ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance et aux soins à domicile et de longue durée, notre approche est la même qu'aux États-Unis: certaines personnes sont couvertes par une assurance-maladie privée à laquelle elles souscrivent par l'entremise de leur employeur, certaines autres, comme les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes âgées, sont couvertes par le gouvernement et, enfin, une grande partie de la population n'est pas assurée du tout. Notre système est égale-

ment similaire à celui des États-Unis en ce qu'il rémunère les médecins à l'acte [...].

Au lieu de chercher à adopter les politiques des systèmes les plus performants, le Canada semble reculer. En septembre, une contestation constitutionnelle du régime de santé sera entendue par les tribunaux de la Colombie-Britannique. La clinique privée qui tente cette poursuite est décidée à accroître la présence du secteur privé dans le système de santé canadien. Si elle a gain de cause, les médecins seront autorisés à facturer aux patients les montants qu'ils désirent, en plus des sommes qu'ils reçoivent déjà du gouvernement pour certains soins de santé [...].

L'aspect le plus précieux du système de santé canadien est son engagement à restreindre l'offre privée de soins hospitaliers et médicaux qui sont nécessaires sur le plan thérapeutique. Nous ne laissons pas nos médecins doubler leur rémunération, et nos soins de santé essentiels sont offerts à tous les citoyens, quel que soit leur revenu. Or, c'est cet engagement qui est désormais menacé par la requête déposée en Colombie-Britannique, et que les auteurs de la poursuite disent être la cause des problèmes qui accablent le système de santé canadien. En cas de résultat favorable de la contestation, certains intérêts privés ne manqueront pas de tirer profit du nouveau système [...].

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boissvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfalli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héténe Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettono-Parazelli (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); information internationale: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elinam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PROMOTION Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zematits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

POILUS

SUITE DE LA PAGE 1

relève de Londres. Car, « depuis 1907 et la Première Conférence impériale, Londres réclame un effort soutenu de ses Dominions pour défendre son statut dans le monde », dit l'historien Jean-Philippe Warren de l'Université Concordia.

L'impôt du sang

Comme son célèbre confrère Olivar Asselin, Caron ne se réjouit plus dès que les armées allemandes franchissent la frontière française. Contrairement à Caron, Asselin ne pourra pas rejoindre la Légion étrangère. Il devra s'engager dans l'armée du Dominion en mobilisant son propre régiment, le 163^e. Asselin a beau être républicain et Caron ultramontain, les deux hommes s'élancent au secours de la « mère patrie ».

Même si 170 000 Canadiens français ont suivi leur exemple (11% seulement du contingent canadien), la mémoire de cette guerre est encore largement occultée au Québec, explique Béatrice Richard. « C'est comme si elle ne faisait pas partie de nous et qu'on avait de la difficulté à s'identifier à la Grande Guerre. Même les historiens ne s'y intéressent que depuis peu. »

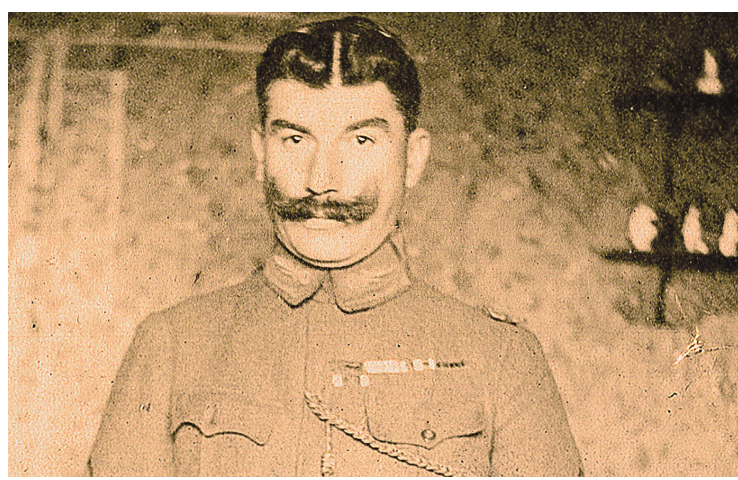
Après la guerre, en France, en Angleterre et en Allemagne, les soldats témoignent de l'horreur qu'ils ont vécue. Des milliers de livres sont publiés. Au Canada anglais, on en compte une centaine. Au Québec, il n'y en aura que six. Les vétérans de la Grande Guerre, parfois ignorés au retour, tomberont vite dans l'oubli. Auteurs d'un documentaire sur le sujet, Johanna Bedeau et Guillaume Baldy n'hésitent pas à parler d'une « mémoire emmurée ».

« Contrairement aux Canadiens anglais, les Canadiens français ne pouvaient pas

s'identifier à cette guerre, dit Béatrice Richard. Pour eux, "l'impôt du sang" n'est pas légitime puisque le Canada est une colonie. Comme l'écrivait Henri Bourassa dans Le Devoir, ce sacrifice ne serait envisageable que si le pays était délivré de la tutelle coloniale. D'autre part, la France n'est plus vraiment la mère patrie puisque les liens ont été coupés depuis un siècle et demi. »

Au fond, dit Béatrice Richard, les Canadiens français réagissent comme des Américains. Les États-Unis, d'abord isolationnistes, entreront en guerre sur le tard. L'Australie refusera la conscription. Ce n'est pas le cas des Canadiens anglais qui se portent massivement à la défense de l'Empire. Et pour cause, la moitié des volontaires canadiens-anglais étaient nés au Royaume-Uni, contre à peine un sur cinq en Australie, explique l'historienne australienne Jennifer Wellington du King's College de Londres. « Pour les Canadiens anglais, c'était évident qu'il fallait y aller! Tout leur imaginaire était britannique et non pas canadien. Leur nationalisme était impérial. En Australie, ce sont les Irlandais catholiques et les syndicats qui ont repoussé la conscription. Au Canada, il n'y avait que les Canadiens français. »

Londres attend plus du Canada que des autres Dominions à cause de sa proximité géographique, de sa population et de ses ressources économiques. « Le Canada est le bon élève de l'Empire », confirme l'historien Charles-Philippe Courtois, du Collège militaire royal de Saint-Jean. L'Australie rejettera la conscription par deux référendums. Même si elle votera en faveur, la Nouvelle-Zélande aura aussi droit à un référendum. Il n'en sera jamais question au Canada malgré les demandes incessantes du libéral Wilfrid Laurier. Le premier ministre Robert Borden organise plutôt l'élection « la



BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
Paul Caron, typographe du Devoir devenu journaliste une fois au front.

plus malhonnête de l'histoire du pays », dit Courtois. Exceptionnellement, on saupoudre les votes des militaires outre-mer dans les circonscriptions où la lutte est serrée, on accorde le droit de vote aux citoyens britanniques enrôlés dans l'armée ainsi qu'aux femmes, aux mères et aux sœurs des militaires. Le Canada doit servir l'Empire quitte à provoquer l'éclatement du pays. Le Parti libéral se scinde entre francophones et anglophones. Ces derniers rejoignent le gouvernement d'union nationale de Borden. Sans oublier l'émeute du 1^{er} avril 1918 à Québec où cinq civils seront tués par des soldats envoyés de Toronto.

Comme en Ulster

Les Canadiens anglais réagissent comme les loyalistes d'Ulster, explique l'historien irlandais John Horne, du collège Trinity à Dublin. « Pour les Irlandais protestants, il s'agissait de consolider leur droit de rester dans l'Union. Toute la mémoire de la guerre sera donc une mémoire protestante alors que les catholiques s'opposaient radicalement à la conscription » que l'Angleterre ne tentera d'imposer qu'à la toute fin du conflit. Mais, c'était peine perdue. Les élections générales de décembre 1918 confirment la victoire du Sinn

Fein dans tout le pays sauf en Ulster. Trois ans plus tard, l'Irlande sera indépendante.

Au milieu de la plaine de Thiepval, dans la Somme, se dresse une tour en pierre grise. L'Ulster Tower est la réplique de la tour Hélène de Bangor, près de Belfast, où s'entraînaient les soldats de la 36^e division, décimée aux premiers jours de la bataille de la Somme. Longtemps, il a été impossible d'organiser une commémoration commune du sacrifice des volontaires protestants et catholiques, qui furent tout de même plusieurs milliers, dit John Horne. Mais les choses ont commencé à changer dans les années 1980. Depuis peu, chaque 1^{er} juillet, le consul de la République d'Irlande en France vient déposer une couronne mortuaire au pied de la tour. L'indépendance de l'Irlande aura permis de réconcilier les mémoires. « Ici, au Canada, la mémoire de 14-18 n'est pas cicatrisée. Elle reste la mémoire d'un pays brisé », dit Jean-Philippe Warren. Pour Charles-Philippe Courtois, « il y a toujours deux mémoires de la Première Guerre au Canada. Il ne pourra y avoir de réconciliation que le jour où le Québec fera comme les Irlandais et assumera son caractère national. »

Le Devoir

Extrait de « Carnet d'un légionnaire: Noël en face de l'ennemi », la première chronique de Paul Caron publiée dans Le Devoir du samedi 23 janvier 1915.

« Plus fortunés que nombre de nos camarades de l'armée française, nous avons pu fêter la Noël en un certain luxe de décor et de victuailles — notre bataillon étant en repos ce jour-là. Quand je dis repos, je n'entends pas que nous ayons évacué le théâtre des hostilités et quitté la zone dangereuse. Nous avons tout simplement été remplacés dans les tranchées par un autre bataillon de notre régiment, et sommes venus, à quelque deux kilomètres en arrière, occuper son cantonnement. Et quel cantonnement! En aval d'une petite colline, dans une forêt, quelques huttes creusées dans le sol et recouvertes de perches, branches, feuillages et sable... Des huttes de deux mètres de largeur, autant de hauteur, et la profondeur voulue pour hospitaliser une section de 54 hommes. Une vraie boîte à sardines, quoi!... »

Extrait de « Carnet d'un légionnaire », Paul Caron, Le Devoir, le samedi 20 mars 1915

« Acteurs inconnus de cette grande tragédie qu'est la guerre présente, ceux qui auront aimé Marcus et ses camarades n'auront même pas la consolation de dire ce que l'on disait des soldats d'Austerlitz: « Ils étaient à telle bataille. » Il n'y a plus de batailles, c'est un embrasement général. Mourir le cœur troué par une balle ou une baïonnette ennemie, c'est triste, sans doute, mais [...] au moins on peut mesurer ses forces et son adresse personnelles avec celles de l'adversaire. Autre chose est de se faire occire à distance par un engin qui vous tombe dessus sans crier gare et contre lequel vous ne pouvez rien. »

Extrait de « Grimoire d'un lignard », Paul Caron, Le Devoir, le samedi 23 octobre 1915

« Notons tout d'abord ceci que le paysan ou mieux, l'agriculteur français et sa famille sont habitués, dès les temps de paix, à loger, à certaines époques de l'année, lors des grandes manœuvres, par exemple, un certain nombre de militaires de passage dans leur localité. [...] Mais en temps de paix, les troupes ne sont que de passage, elles ne font, chez l'habitant, que de courts séjours. Autre chose est, par exemple, d'avoir à loger pendant une année une quantité de militaires allant jusqu'à 40 et 50 par ferme — en passant, il est bien entendu que le soldat couche dans les granges — de voir les unités se remplacer périodiquement par d'autres et partant, d'avoir presque toujours affaire à de nouvelles figures. »

Extrait de la dernière chronique de Paul Caron, « Propos d'un aspirant », publiée dans Le Devoir du samedi 3 février 1917

« À l'aube de 1917, le poilu n'a rien perdu de cette superbe confiance dans le succès qui, depuis les jours déjà lointains d'août 1914, ont, je ne dirai pas révélé au monde l'endurance du soldat français, car de toujours, le militaire français, qui n'a rien du mercenaire, a été à la hauteur des circonstances. Et tel on le trouvait à la veille de Noël 1914, on le retrouve en 1916. Peut-être a-t-il perdu un peu [...] de sa fougueuse ardeur [...], mais en revanche, il a gagné en stoïcisme, en patiente ténacité. [...] [L]e poilu tiendra. Et tiendra jusqu'à la victoire finale. »

SEXE

SUITE DE LA PAGE 1

inté. En novembre 2012, *Le Monde* et le *New York Times* rapportèrent qu'une entente à l'amiable avait été conclue, l'accusé ayant versé une somme indéterminée (entre 1,5 et 6 millions de dollars) à la plaignante.

De Machiavel à O.J.

On trouve des échos de telles tractations dans *Welcome to New York*. Après son acquittement, Devereaux (Diepardi) demande carrément à son épouse (Jacqueline Bisset, ici sosie d'Anne Sinclair) combien elle a déboursé pour payer qui devait l'être.

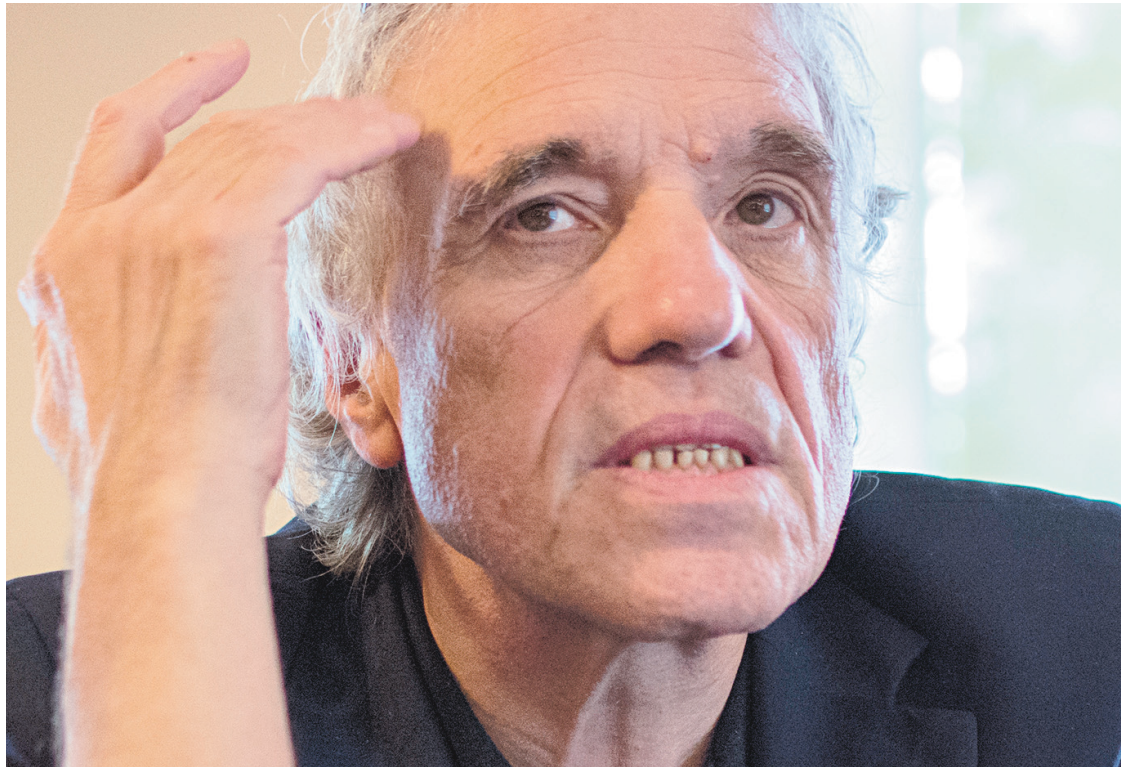
Dans *Le prince*, Machiavel écrit au sujet de l'argent: « Combien, dans les choses humaines, la fortune a de pouvoir. » Sans surprise, Abel Ferrara y fait allusion au cours de la conversation. D'ailleurs, il ne manque pas de souligner qu'en juin 2011, alors que DSK venait à peine de plaider « non coupable », le juriste Alan Dershowitz, conseiller d'O.J. Simpson pendant son procès pour meurtre, prédisait d'ores et déjà l'issue du procès, évoquant alors un montant de 3 millions pour M^{me} Diallo qui viendrait parler à une inévitable poursuite au civil.

Cela étant, ce qui a surtout interpellé le cinéaste, c'est le dénouement du volet pénal, en amont. « Je ne comprenais pas ce non-lieu. » Dès lors, consacrer un film à l'affaire devient une occasion d'en mieux élucider les arcanes.

Le pouvoir, le sexe, et la justice qui dérive entre les deux: le potentiel était là pour un film on ne peut plus dans les cordes du cinéaste.

Le pouvoir corrompueur

En effet, *Welcome to New York* souscrit à deux lignes de force de la filmographie d'Abel Ferrara. D'une part,



MICHAËL MONNIER LE DEVOIR

Abel Ferrara remonte jusqu'à Machiavel pour tenter d'expliquer l'affaire DSK.

« Si le personnage devient "plus grand que nature", c'est en bonne partie à cause de l'acteur »

Abel Ferrara, cinéaste

de ses débuts dans le cinéma d'horreur (*Driller Killer*, sur un artiste psychopathe qui purge son quartier) à ses oeuvres festivières récentes (*4h44*, sur un acteur et une artiste réunis pour la fin du monde), l'auteur a presque toujours utilisé pour canevas son New York natal, l'exact contraire de celui de Woody Allen: le glauque versus le raffiné, le primitif versus le cérébral; deux revers d'une même médaille. « Je ne sais pas: il y a du primitif dans le cinéma de Woody. Quant au New York de mes premiers films, c'était avant Giuliani. Il faudrait maintenant aller à

Kaboul pour trouver l'équivalent », plaisante le réalisateur.

D'autre part, en attestent les excellents *Nos funérailles* (Christopher Walken est l'ainé d'un clan mafieux sous tension), *Le roi de New York* (Walken joue un gangster trop ambitieux) et *Bad Lieutenant* (Harvey Keitel est un flic sur la brèche), Abel Ferrara n'a pas son pareil pour broser des portraits plus grands que nature d'hommes corrompus par le pouvoir, celui que confèrent la peur, la violence et la loi, respectivement.

« Chris Walken, Harvey Keitel et Willem Dafoe, avec qui je viens de tourner Pasolini [ou

les dernières heures du cinéaste italien mort assassiné], sont tous prodigieusement doués. Ce sont des acteurs immenses. Ça vaut évidemment pour Gérard Depardieu. De tels comédiens... ils amplifient n'importe quel rôle. Si le personnage devient "plus grand que nature", c'est en bonne partie à cause de l'acteur. C'est vrai que j'ai une prédilection pour ce type de personnages... extrêmes, mais le choix de l'interprète est fondamental. Pour ce qui est du pouvoir qui corrompt mes personnages, eh bien, on revient à Machiavel. »

Mal reçu par la majorité de la presse internationale, salué par une poignée de gros joueurs (*The Guardian*, *Variety*), *Welcome to New York* était présenté en première nord-américaine ce mardi en clôture de FanTasia à guichets fermés. On reparlera du film lors de sa sortie en salles, le 15 août.

Le Devoir

FACTURE

SUITE DE LA PAGE 1

secteur de l'énergie. « Ce n'est pas un abus d'Hydro-Québec. Tout le monde pouvait voir [cette hausse] venir et il y en aura encore d'autres », dit-il. Même le porte-parole de la société d'État, Patrice Lavoie, concède que « l'énergie éolienne qu'Hydro-Québec est tenue d'intégrer à son réseau pourrait créer un impact à la hausse sur les tarifs au cours des prochaines années. »

Plus cher

De manière plus concrète, la hausse tarifaire réclamée représenterait un impact annuel d'environ 24\$ pour un logement, 88\$ pour une petite maison, 114\$ pour une maison moyenne et 114\$ pour une grande maison, selon les estimations d'Hydro-Québec.

Il y a un an, la société d'État avait demandé à la Régie d'autoriser une hausse tarifaire de 5,8%, mais cette dernière a plutôt accordé au distributeur une augmentation de 4,3%. Là encore, les coûts liés au développement du secteur éolien avaient pesé lourd dans le calcul d'Hydro-Québec.

Cette pression provient du fait que la mise en service des parcs éoliens coûte cher. L'énergie provenant de ces parcs coûte plus de 10¢ par kilowattheure (kWh), alors que le coût moyen des approvisionnements d'Hydro-Québec est d'environ 3¢/kWh.

« On va au-delà de nos besoins, souligne M. Moisan-Plante. Hydro-Québec prévoit avoir des surplus jusqu'en 2027, alors à notre avis, la filière éolienne est un élé-

phant blanc. » Selon M. Pineau, les gouvernements successifs ont essentiellement misé sur l'éolien pour une question d'image. « Encore aujourd'hui, une éolienne est associée à quelque chose de positif dans le grand public, donc les politiciens aiment s'y associer, juge-t-il. Ça permet de dire que des emplois sont créés dans les régions. »

L'Association canadienne de l'énergie éolienne fait quant à elle valoir que « la hausse tarifaire demandée par Hydro-Québec Distribution n'est pas liée à la mise en service de nouveaux projets éoliens, mais parce qu'on ajoute de nouvelles sources d'approvisionnement », tous types d'énergie confondus.

Dans sa stratégie énergétique 2006-2015, le gouvernement québécois a prévu l'intégration de 4000 mégawatts (MW) au réseau d'Hydro-Québec. Selon les calculs actuels, la puissance énergétique des parcs éoliens québécois en service, en construction et projetés frôle les 3300 MW.

Au cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, on se dit « préoccupé » par la demande tarifaire déposée par Hydro-Québec. « Il y a plusieurs éléments sur lesquels le ministre a un pouvoir et on évalue actuellement ces outils-là pour respecter la parole du premier ministre, qui est de limiter les hausses de tarifs à l'inflation », explique le porte-parole Guillaume Demers. Un groupe de travail mis sur pied le mois dernier pour « repenser la filière éolienne » guidera l'élaboration de la future politique énergétique du Québec, dont le dévoilement est prévu à l'automne 2015.

Le Devoir

Rectificatif

Contrairement à ce qui était écrit dans le texte d'opinion « Quarante ans après la loi 22, où en sommes-nous? », signé par le président du Forum jeunesse du Bloc québécois Xavier Barsalou Duval dans notre page Idées de mardi, les

études de Richard Marcoux, du Département de sociologie de l'Université Laval, n'ont jamais démontré que le nombre de francophones allait dépasser le nombre d'anglophones d'ici 2030 dans le monde. Toutes nos excuses pour les inconvénients que cette erreur a pu causer.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com